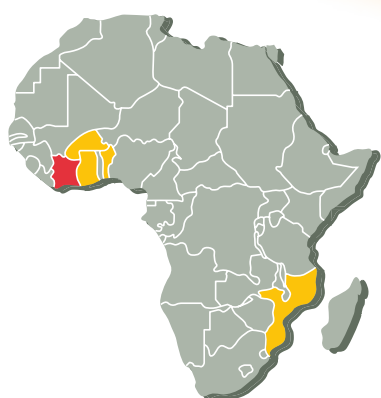
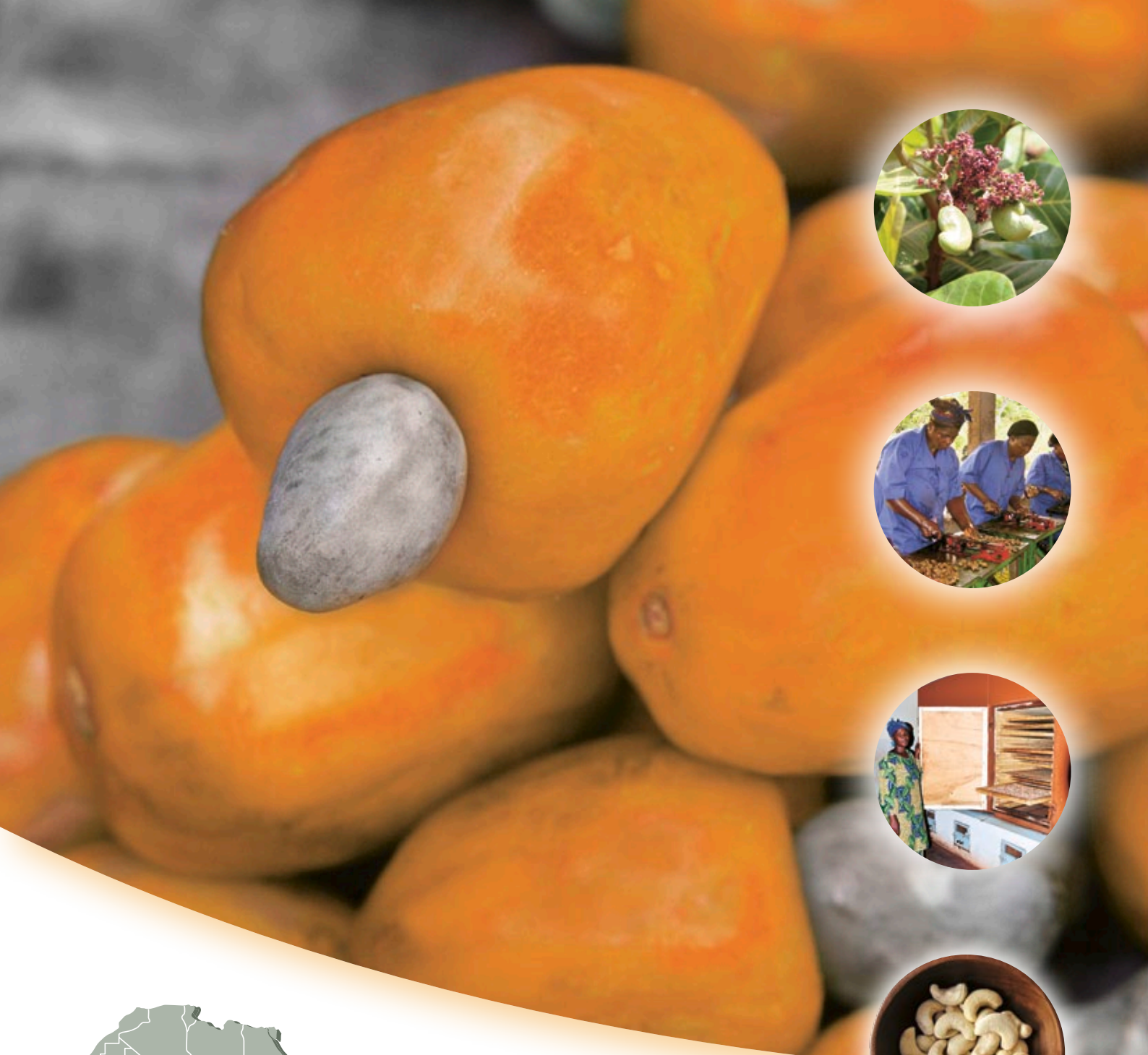




Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d'Ivoire

Initiative du Cajou Africain (iCA)



Financé par :

BILL & MELINDA
GATES foundation



et des partenaires du
secteur privé

Réalisé par :

giz

En coopération avec :



TechnoServe
BUSINESS SOLUTIONS TO POVERTY



Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Fondations internationales
Postfach 5180
65726 Eschborn, Allemagne

T +49 61 96 79-1438
F +49 61 96 79-80 1438
E Ulrich.Sabel-Koschella@giz.de
I www.giz.de

Lieu et date de publication :
Côte d'Ivoire, avril 2010

Auteur :
Dr Miaman Kone

Directeur de publication :
Peter Keller (directeur de
Initiative du Cajou Africain (iCA))
32, Nortei Ababio Street
Airport Residential Area
Accra, GHANA
T + 233 302 77-41 62
F + 233 302 77-13 63

Contact :
cashew@giz.de

Crédits et remerciements :

Cette étude a été réalisée dans le cadre de Initiative du Cajou Africain (iCA), un projet cofinancé par différentes entreprises du secteur privé, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et la fondation Bill & Melinda Gates.

L'initiative iCA est mise en œuvre par l'Alliance Africaine du Cajou (ACA), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en qualité de chef de file ainsi que FairMatchSupport et TechnoServe.

Ce rapport se fonde sur des travaux de recherche financés (entièrement ou partiellement) par la Fondation Bill & Melinda Gates. Les résultats et conclusions de ce rapport émanent des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions ou la politique de la fondation.

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Conception graphique :

creative republic // Thomas Maxeiner communication
Francfort-sur-le-Main/ Allemagne
T +49 69-915085-60
I www.creativerepublic.net

Sources photographiques :

© GIZ/Rüdiger Behrens, Thorben Kruse, Claudia Schüle & iStock, Shutterstock, creative republic, Thomas Maxeiner



Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d'Ivoire

Avril 2010



Sommaire

Liste des Tableaux.....	4
Liste des Figures.....	5
Liste des Encadrés.....	5
Résumé	8

1 Introduction12

1.1	But de l'étude	12
1.2	Méthodologie de l'étude	12
1.3	Bref aperçu du projet ICA et des activités entreprises en Côte d'Ivoire	13
1.4	Bref aperçu de la production et transformation de l'anacarde.....	14

2 Analyse de la Chaîne de Valeur.....23

2.1	Évolution historique de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.....	23
2.2	Illustration de la chaîne de valeur et de la commercialisation	24
2.3	Description détaillée du système de production de l'anacarde.....	27
2.3.1	Système de production.....	27
2.3.2	Répartition géographique de la production.....	28
2.3.3	Productivité	28
2.3.4	Calendrier culturel	29
2.3.5	Aspects écologiques.....	32
2.3.6	Mode d'accès à la terre.....	32
2.3.7	État et potentiel du verger ivoirien.....	34
2.3.8	Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des producteurs d'anacarde en Côte d'Ivoire.....	36
2.3.9	Impact de la crise sur le système de production de l'anacarde : cas de la zone de Bondoukou.....	36
2.3.10	Revenus et pauvreté des ménages producteurs d'anacarde.....	37
2.3.11	Organisations des producteurs d'anacarde.....	38
2.3.12	Aperçu des questions liées au genre dans la filière	39

2.4	Description détaillée de la transformation et de la commercialisation de la noix de cajou....	43
2.4.1	Description de la transformation	43
2.4.1.1	Historique des unités de transformation.....	43
2.4.1.2	Structure et répartition spatiale des unités de transformation	43
2.4.1.3	Procédé de transformation utilisé	45
2.4.1.4	Caractéristiques majeures des principales unités de transformation	46
2.4.2	Description détaillée de la commercialisation	46
2.4.2.1	Circuit de commercialisation de la noix brute de cajou	46
2.4.2.2	Mécanisme de fixation des prix de la noix de cajou.....	49
2.5	Analyse du service de développement des affaires le long de la chaîne de valeur.....	54
2.5.1	Aperçu des prestataires de service de la chaîne de valeur	54
2.5.2	Aperçu des prestataires de services de financement de la chaîne de valeur anacarde....	57
2.6	Analyse préalable de l'impact sur la pauvreté ...	59
2.7	Chaîne de gouvernance – institutionnelle et politique	60
2.8	Succès, échecs, potentialités et obstacles de la chaîne de valeur anacarde (SEPO)	62

3 Coopération et Collaboration avec d'autres Programmes.....66

3.1	Aperçu des activités d'accompagnement	66
3.2	Opportunités de collaboration avec l'ICA	66

4 Conclusion et Recommandations70

Liste des Abréviations.....	72
Bibliographie	73

Liste des Tableaux

Tableau 1.4.1 : Importance de la chaîne de valeur anacarde pour l'économie nationale.....	14
--	----

Tableau 1.4.2 : Informations sur les producteurs	15
--	----

Tableau 1.4.3 : Informations sur l'industrie de transformation	16
---	----

Tableau 1.4.4 : Informations sur les compagnies commerciales	17
---	----



Tableau 1.4.5 : Actions collectives et soutiens publics de la chaîne de valeur (associations ou organisations des acteurs) 18

Tableau 1.4.6 : Information sur la politique régissant la chaîne de valeur anacarde..... 20

Tableau 2.3.1 : Succession des cultures dans le cadre de l'association anacarde-coton 27

Tableau 2.3.2 : Succession des cultures dans le cadre de l'association anacarde-igname 27

Tableau 2.3.3 : Calendrier culturel de l'anacardier dans les régions du Centre de la Côte d'Ivoire : association avec l'igname 30

Tableau 2.3.4 : Calendrier culturel de l'anacardier dans les régions du Centre de la Côte d'Ivoire : association avec le coton 31

Tableau 2.3.5 : Rendement moyen (Kg/ha) observé dans huit départements en 2006..... 35

Tableau 2.3.6 : Densité de plantation (pieds/ha) dans huit (8) départements de production 35

Tableau 2.3.7 : Quantités de noix de cajou exportées par chaque coopérative au 31 décembre 2009 38

Tableau 2.4.1 : Situation des bénéficiaires de l'appui du PNUD 45

Tableau 2.4.2 : Vue globale des unités de transformation 46

Tableau 2.4.3 : Liste des sociétés et coopératives exportatrices de cajou 48

Tableau 2.4.4 : Coûts détaillés du transit, de la plantation à la destination par Kg (valeur en F CFA) 50

Tableau 2.5.1.1 : Aperçu des prestataires de services de la chaîne de valeur..... 55

Tableau 2.5.1.2 : Vue d'ensemble des fournisseurs de services pour la chaîne de valeur anacarde..... 56

Tableau 2.5.1.3 : Évaluation des besoins en services des différents acteurs de la chaîne de valeur..... 57

Tableau 2.5.2 : Vue d'ensemble des organismes soutenant les activités agricoles..... 59

Tableau 2.7.1 : Liste des mesures réglementaires de la filière anacarde61

Tableau 2.8.1 : Synthèse des succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO) 63

Tableau 3.2.1 : Synthèse générale des projets et programmes exécutés dans la filière 67

Tableau 3.2.2 : Informations manquantes..... 70

Liste des Figures

Figure 2.1.1 : Évolution de la production de noix de cajou (en tonnes) 23

Figure 2.2.1 : Les acteurs de la chaîne de valeur Anacarde 26

Figure 2.3.1 : Principales zones de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire 28

Figure 2.4.1 : Circuit de commercialisation de la noix de cajou en Côte d'Ivoire 47

Liste des Encadrés

Encadré 1 : Impact du projet « structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix » du projet RONGEAD sur les questions d'équité et de genre..... 40

Encadré 2 : Contexte et difficultés de la SOVANORD..... 43

Encadré 3 : Activités menées avant l'exportation des noix de cajou brutes..... 48









Résumé

Les noix de cajou sont cultivées dans le nord, le nord-ouest et le nord-est de la Côte d'Ivoire, des régions qui ont pour principales cultures commerciales l'anacarde et le coton. La production totale de noix de cajou en Côte d'Ivoire est passée de 6 300 tonnes en 1990 à 335 000 tonnes en 2008, sachant que plus de 20 % de cette augmentation s'est produite entre 2004 et 2010. D'après *l'Autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA)*, la hausse est due à un accroissement de la surface cultivée et non à une augmentation de la productivité. En 2005, la surface cultivée en noix de cajou s'élevait à environ 420 000 ha.

Troisième producteur mondial d'anacardes, la Côte d'Ivoire exporte actuellement plus de noix de cajou qu'aucun autre pays au monde. La majeure partie de la production est exportée vers l'Inde (71 %) et le Vietnam (28 %) sous forme de noix brutes.

La guerre civile qui a débuté en 2002 en Côte d'Ivoire a eu de graves conséquences sur le secteur national de la noix de cajou. En effet, plus de 54 % des zones de culture de l'anacarde sont situées dans la zone occupée par les rebelles. Or, la guerre a eu un impact négatif sur le coût et sur la disponibilité de la main-d'œuvre manuelle dont les producteurs dépendent fortement pour l'entretien et la récolte des noix de cajou. Originaires des pays voisins tels que le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, la plupart des ouvriers agricoles sont rentrés chez eux à cause de la crise.



Le taux de pauvreté a fortement augmenté en Côte d'Ivoire. En 2008, une personne sur deux était considérée comme pauvre, contre une personne sur 10 en 1985. La pauvreté est surtout un problème rural : 12 habitants des campagnes sur 20 sont considérés comme pauvres, contre seulement 6 sur 20 dans les zones urbaines. Il n'existe pas de chiffres précis sur la prévalence de la pauvreté parmi les producteurs de noix de cajou. Toutefois, ces dernières années, la pauvreté s'est surtout propagée dans les régions qui sont aux mains des rebelles. Sachant qu'il s'agit des régions de production de la noix de cajou, il est probable que de nombreux producteurs fassent partie de la population pauvre.

Les noix de cajou sont surtout cultivées par de petits producteurs. En raison des lois sur l'accès à la propriété, les femmes ne représentent qu'environ 17 % des producteurs d'anacardes. La production se fait de manière très extensive, avec peu d'intrants : rares sont les fermiers qui utilisent des insecticides, mais certains anacardiéristes bénéficient des engrais répandus sur le coton, ce dernier faisant alors office de culture intercalaire. De plus, les producteurs ne font pas suffisamment d'efforts pour entretenir correctement les arbres, soigner la récolte des fruits ou s'occuper des traitements post-récolte. Les femmes sont traditionnellement chargées de la récolte, du transport, du tri et du séchage des fruits. Le rendement par arbre est très faible, avec environ deux à trois kilos de noix de cajou brutes par arbre et par an. Le revenu moyen tiré de la production d'anacardes est donc également très faible.

Les associations de producteurs de noix de cajou n'ont pas encore d'influence majeure. Pourtant, l'expérience d'autres pays montre que la présence de solides associations de groupes de producteurs est une condition indispensable pour pouvoir accéder aux intrants (en particulier, au crédit), exploiter les économies d'échelle et mieux défendre les intérêts du secteur au niveau politique.

Différents acteurs locaux, nationaux et internationaux sont impliqués dans la commercialisation des noix de cajou. La plupart des exploitants vendent leurs noix à des négociants locaux, généralement membres de la communauté villageoise, qu'ils connaissent et qui viennent dans leurs fermes. Les négociants locaux vendent ensuite leurs produits à des acheteurs indépendants ou travaillant pour des sociétés de négoce plus importantes et servent donc d'intermédiaires entre les acheteurs et les exploitants. Les acheteurs travaillent en partie avec de grandes sociétés de négoce ou avec des sociétés exportatrices dont certaines ont des connexions mondiales et préfinancent l'achat des noix par les acheteurs. Ce système de commercialisation des noix de cajou fonctionne plutôt bien et garantit, au moins au niveau des acheteurs et des sociétés de négoce, un certain niveau de concurrence. La commercialisation des anacardes est dominée par des sociétés exportatrices qui ont vendu plus de 76 % de la production hors du pays en 2009. *INTERCAJOU* est une association interprofessionnelle de la filière cajou, composée de représentants des fermiers, des exportateurs et des sociétés de transformation. Toutefois, malgré le prix minimum pour les producteurs fixé par *INTERCAJOU* il est peu probable que les producteurs disposent d'une vision suffisante de l'évolution des prix sur les marchés locaux, nationaux et mondiaux pour pouvoir négocier avec les négociants.

La partie de la production transformée localement est minime. En Côte d'Ivoire, l'industrie de transformation des noix de cajou n'en est qu'à ses balbutiements et la plupart des usines ont moins de 10 ans d'âge. *SITA*, la société la plus ancienne et une des plus importantes a été mise en service en 1998 et dispose d'une capacité de transformation de 2 500 tonnes. *OLAM* Ivoire constitue un autre établissement important d'une capacité annuelle de 5 000 tonnes ; une troisième société pouvant également traiter 5 000 tonnes est actuellement en cours de construction. Deux autres petites sociétés et de nombreuses coopératives de transformation à petite échelle ont vu le jour ces 10 dernières années. Parmi les obstacles au développement que rencontrent ces entreprises, particulièrement celles de petite taille et les coopératives, figurent l'accès au financement des investissements et du fonds de roulement ainsi que les technologies inappropriées qui limitent la qualité de la production de noix.

Alors que les grandes entreprises de transformation ivoiriennes disposent d'un bon potentiel de croissance, les petites exploitations et les coopératives vont devoir prouver leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux dans les années à venir. La signature de contrats de coopération entre les petites unités et de grandes sociétés de transformation bien établies pourrait permettre de garantir la pérennité des coopératives de transformation des noix de cajou.

Le gouvernement tente de réguler le marché de la noix de cajou en renforçant les organisations impliquées dans le secteur et par le biais de certaines activités, par exemple l'intervention d'*INTERCAJOU* qui fixe chaque année le prix minimum de la noix de cajou dans le pays et annonce officiellement le début de la saison de commercialisation.

Voici les principales recommandations élaborées lors d'un atelier organisé par la Banque mondiale en 2007 pour stimuler le secteur ivoirien de la noix de cajou :

- ▶ **en ce qui concerne les producteurs** : améliorer l'accès aux plants de semis ; renforcer les services de vulgarisation destinés aux agriculteurs ; renforcer les associations de producteurs au niveau local et national ;
- ▶ **en ce qui concerne les entreprises de transformation** : améliorer l'accès au crédit à l'exportation pour les noix transformées ; fournir des exemptions de taxes et des subventions pour les services, les marchandises, les équipements et les pièces de rechange (locaux et importés) nécessaires à la transformation des noix ; améliorer l'accès aux moyens financiers pour les achats de matière première ; améliorer le système d'information sur le marché ; renforcer la coopération entre les coopératives ;
- ▶ **en ce qui concerne la commercialisation et l'exportation des noix** : assurer des formations sur les exigences à remplir et sur le contrôle qualité ; développer un système d'information sur le marché mondial ; renforcer les capacités des coopératives exportatrices.





1 Introduction

1.1 But de l'étude

Le bas niveau des rendements à la production et le faible niveau de transformation locale de la noix de cajou constituent des handicaps sérieux entravant le développement harmonieux de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Le maillon production, qui reste de loin le maillon le plus important, est constitué en majorité de petits producteurs dont la quasi-totalité de la production est exportée sous forme brute.

Le projet *Initiative du Cajou Africain* (iCA) est mis en œuvre depuis octobre 2009 en Côte d'Ivoire. Il prévoit d'apporter un soutien à au moins 50 000 producteurs de cajou et de créer au moins 3 400 emplois nouveaux dans les unités de transformation à mettre en place ou à réhabiliter pour la transformation des noix de cajou.

La présente étude socio-économique s'est avérée indispensable pour réaliser un état des lieux documenté de la chaîne de valeur de la filière anacarde. Ses objectifs immédiats sont les suivants :

- ▶ obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle avec, si possible, un aperçu historique de la filière ;
- ▶ identifier les enjeux de la filière et les actions en cours de la part des différents acteurs ;
- ▶ relever et analyser les forces, faiblesses, opportunités de la filière ainsi que les menaces qui pèsent sur elle ;
- ▶ faire une analyse critique des chaînes de valeur de l'anacarde en mettant l'accent sur la production et la transformation des noix de cajou ;
- ▶ situer la place de la filière anacarde dans l'économie nationale et son importance relative dans les différentes régions de production ;
- ▶ sur la base de l'analyse des chaînes de valeurs, identifier et hiérarchiser les principales activités actuellement en cours et envisager les prochaines étapes en vue du développement de la filière en Côte d'Ivoire.

1.2 Methodologie de l'étude

La démarche adoptée pour conduire l'étude s'articulait autour des activités suivantes :

- ▶ **Échanges avec l'équipe du projet GIZ** : les contacts privilégiés à ce niveau ont été ceux de la Coordinnatrice nationale du projet *GIZ - iCA* en Côte d'Ivoire (ayant son siège à Korhogo) et du Coordonnateur régional basé à Bondoukou. À l'issue de ces rencontres, l'ensemble des acteurs à rencontrer au cours de la mission était désigné et la documentation existante était mise à disposition.
- ▶ **Appui méthodologique de la consultante internationale pour l'étude** : cet appui, qui s'est concrétisé par des échanges, a notamment porté sur la philosophie globale de l'étude conduite dans les autres pays concernés par le projet *iCA*, les concepts, les tableaux et le fond documentaire disponible.
- ▶ **Collecte de données bibliographiques** : la collecte de la documentation disponible sur le sujet a été effectuée au niveau d'institutions publiques et privées (*CIRES, INADES-FORMATION, ARECA, INTERCAJOU, I2T, ACE, ANADER, CNRA*, Douane, etc.) ;
- ▶ **Collecte de données complémentaires** : elle s'est faite à travers des échanges avec des personnes-ressources et acteurs concernés par le secteur de l'anacarde qui avaient été préalablement identifiés. Ces échanges ont été conduits à l'aide de guides d'entretien conçus à cet effet.
- ▶ **Analyse des données et rédaction du rapport** : cette étape a consisté à analyser, à rapprocher et à assurer la cohérence des données capitalisées, en s'appuyant sur les grilles d'analyse des données et le canevas élaboré pour la rédaction du rapport (revue documentaire et interviews) puis à rédiger le rapport.
- ▶ **Validation du rapport de la mission** : une fois le rapport partiel disponible, il a été transmis aux responsables régionaux et locaux du projet à la *GIZ*.





1.3 Bref aperçu du projet iCA et des activités entreprises en Côte d'Ivoire

La mise en œuvre du projet a commencé par un atelier tenu les 6 et 7 octobre 2009 au siège de la *GIZ* à Abidjan avec les acteurs principaux de la filière anacarde au plan national. Cet atelier a entre autres facilité l'appropriation du projet *Initiative du Cajou Africain* par les différents acteurs de la filière et permis de dresser un état des lieux de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, d'identifier les défis spécifiques pour la Côte d'Ivoire auxquels l'*iCA* peut répondre, d'identifier des membres du comité de pilotage du projet au niveau national et d'élaborer un plan d'actions 2009–2010.

Cet atelier qui a réuni une trentaine de participants comprenant différents acteurs de la filière, notamment des producteurs, transformateurs, exportateurs, des représentants des *ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Économie et des Finances, des structures de développement, des ONG, de la Banque Mondiale* ainsi que des responsables régionaux et nationaux du projet *iCA*, a permis de doter l'équipe de projet d'un plan d'action opérationnel qui s'articule autour de trois objectifs :

- ▶ accroître l'efficacité, la quantité et la qualité de la production primaire de noix de cajou, selon un mode socialement et écologiquement durable (*GIZ*) ;
- ▶ accroître la qualité et les quantités de noix de cajou transformées (*TNS*) ;
- ▶ promouvoir un environnement favorable à une production et à une transformation accrues de noix de cajou et à la création de valeur ajoutée en Afrique (*GIZ*).

Il a également permis de définir la mission et la composition du comité de pilotage de l'*iCA*.

À ce jour, les progrès réalisés dans l'exécution du projet se résument aux points suivants :

- ▶ au niveau de la gestion du programme, les trois bureaux de coordination prévus sont opérationnels sur le terrain et le comité de pilotage du projet est constitué ;
- ▶ au niveau de l'appui à la production, le programme de formation des producteurs de noix brutes de cajou aux techniques de récolte et de post-récolte est achevé : des prestataires ont été recrutés, des supports pédagogiques ont été élaborés, la formation des enseignants a été effectuée, la formation de 21 600 producteurs est achevée, le suivi des activités des partenaires est assuré. Un programme de formation des producteurs de noix de cajou aux techniques de création et d'entretien des plantations est en cours et sera achevé en août 2010 ;
- ▶ l'équipe du projet *iCA* initie des rencontres ou prend part à celles organisées par les différents acteurs de la filière dans le but de s'accorder sur les liens possibles entre ces différentes interventions et d'identifier les actions qui peuvent être efficacement réalisées par les différentes parties en présence ;
- ▶ le développement de synergies en vue d'identifier des opportunités d'innovations avec le concours d'autres partenaires (p.ex. innovations relatives à l'utilisation des *nouvelles technologies d'information et de communication* pour la mise en place d'un système d'information fiable au niveau de la filière cajou en Côte d'Ivoire et aux possibilités de valorisation des autres produits de l'anacardier en dehors de l'amande de cajou).



1.4. Bref aperçu de la production et transformation de l'anacarde

Tableau 1.4.1 : Importance de la chaîne de valeur anacarde pour l'économie nationale

Indicateurs			Part de l'anacarde	Sources/Remarques
IDH économique (rang global) : 163 ^{ème} sur 182 pays				Rapport mondial sur le développement humain 2009
PIB (en USD + rang global) : 23,78 milliards USD				CIA, 2008
PIB agricole : 2,559 milliards USD PIB agricole/PIB National : 25,6 %				FAO, 2004
Structure des exportations et balance commerciale : En 2008, la balance commerciale affichait un excédent de 872,6 milliards de FCFA (1,802 milliards USD)				Institut National de la Statistique (INS)
Production moyenne totale d'anacardes			336 957 tonnes en 2008 (les flux sortants en direction du Ghana sont estimés représenter entre 15 % et 20 %, selon les acteurs)	FIRCA, 2009 ; Collecte d'information au guichet unique de l'ARECA et à l'ACA. Il n'existe aucune étude sur les flux sortants et leur proportion semble être surestimée.
Superficie agricole cultivée (ha) : 9 500 000 ha en 1999			420 000 ha en 2005	SARA, 1999 Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA), 2006
Indice de pauvreté : ► Indice de pauvreté monétaire : 48,94 % ► Indice de Pauvreté Humaine (IPH) : 41,5 % À peu près un ivoirien sur deux vit dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire en ayant une dépense de consommation inférieure à 660 FCFA par jour.	Urbain	30 %		Institut National de la Statistique (INS) 2008, PNUD, 2006.
	Rural	60 %		
Population : 15 366 671 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 98 et 21 395 198 en 2009 selon les estimations	Urbaine	10 654 809		Institut National de la Statistique (INS) ; Calcul sur la base d'un taux d'urbanisation de 49,8 %
	Rurale	10 740 389		



Tableau 1.4.2 : Informations sur les producteurs

Informations sur les producteurs		Sources/Remarques
Nombre total de producteurs d'anacardes	250 000	ANADER, 2006
Prix bord champ (prix à la production) [USD/tonne]	150 000 FCFA, soit 309,018 USD	INTERCAJOU, 2009
Revenu moyen par ménage tiré de la production d'anacarde [en USD]	248 876 FCFA, soit 512,714 USD	Calculé sur la base d'un flux financiers producteurs de 62,219 milliards (Intercajou, 2008) pour 250 000 producteurs. Le nombre de producteurs est celui de 2006. Il est donc sous-estimé en 2008.
Autres cultures vivrières et de rente cultivées	► Cultures vivrières associées : arachide, maïs, mil, igname, haricot, fonio ► Cultures de rente associées : coton (les gros producteurs de coton seraient aussi de gros producteurs de noix)	Association Nationale des Organisation Professionnelles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), 2008 ; Inades – FIRCA, 2009 ; RONGEAD, 2008 ; Miaman KONE, 2010
Autres sources de revenu	Petit commerce, élevage, chasse, prestations de service/manœuvre agricole, transferts	Miaman KONE et al. (2003)
Période de récolte	Février à mai	Red River Foods. Inc, Mars 2008 ; La commercialisation se fait toute l'année du fait de la spéculation qui entraîne certains producteurs à conserver leur production par devers eux.
Nombre d'arbres d'anacardier [nombre par ha]	Selon une enquête réalisée dans huit départements de production, la densité de plantation s'élève en moyenne à 290 pieds à l'hectare. La pratique courante dans le pays est de 200 à 300 pieds à l'hectare. Certains champs ont des densités de plus de 1000 pieds/ha	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), 2006
Productivité par arbre d'anacardier [en kg par ha] et USD	Sur le plan national, le rendement moyen se situait entre 400 et 500 kg/ha en 2008.	Association Nationale des Organisation Professionnelles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), 2008
Âge moyen des anacardiens [en année]	Entre 5 et 15 ans	ANADER, 2006
Degré de certification de l'anacarde : spécifier le système de certification et indiquer le pourcentage respectif de cajou certifié	CODINORM, après les consultations avec les différents actionnaires du secteur de l'anacarde a conçu des normes qui s'appliquent aux trois niveaux du secteur de l'anacarde : ► les normes pour le prélèvement ► les normes pour les caractéristiques de la noix brute ► les normes relatives à l'amande Les contrôles suivant sont actuellement effectués : ► contrôle phytosanitaire effectué par les services du MINAGRI ; ► contrôle de la qualité : taux d'humidité, grainage, taux de matières étrangères, défauts des amandes et l'out-turn, effectué par l'ACE ; ► contrôle de poids effectué par la Chambre de Commerce et d'Industrie. ► ECOREST et FLO pour les produits du commerce équitable	Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al., août 2009 ; Collecte d'informations auprès de l'ACE, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du guichet unique de l'ARECA ; Étude sur la commercialisation interne de la noix de cajou brute en Côte d'Ivoire, ACE, avril 2007.
Intrants utilisés	Avant l'entrée en production de la plantation, un apport d'engrais est effectué et des pesticides sont appliqués pour lutter contre les ravageurs. Cependant, ces mesures de lutte contre les ravageurs et de fertilisation ne sont pas réalisées par la majorité des planteurs.	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)
Disponibilités en terres pour une extension des plantations d'anacarde [précisez en tenant compte de la compétitivité des produits]	Il existe encore un important potentiel d'extension des plantations d'anacarde. En tenant compte des besoins en terres pour le développement d'autres cultures, il semble qu'il soit encore possible de doubler les superficies cultivées. Toutefois, avant d'envisager une telle option, il faudra mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité des plantations existantes.	

Tableau 1.4.3 : Informations sur l'industrie de transformation

Informations sur l'industrie de transformation		Sources
Capacité de transformation de toutes les industries de transformation en Côte d'Ivoire	Capacités actuellement utilisées : 6 957 tonnes/an soit 2,06 % de la production nationale	FIRCA, 2009
	Potentiel : 18 000 t (7 % de la production de 2007 selon ANADER), 10 000 tonnes/an	Rapport de l'atelier national sur la filière anacarde, ARECA 2006
Unités de transformation (Lieu de localisation, région)	Grandes unités industrielles (capacité moyenne supérieure à 1000 T) ▶ OLAM IVOIRE (Dimbokro, N'Zi Comoé) ▶ SITA-s.a (Odienné, Denguélé)	FIRCA, 2009 ; Mémoire de fin d'étude sur la rentabilité des petites et moyennes unités de transformation de noix de cajou, DJAN N. Vincent, mai 2008
	Unités semi-industrielles (capacité moyenne entre 500 et 1000 t par an) ▶ COOGES (SEPINGO, Bondoukou, Zanzan) ▶ CAJOU DE FASSOU (Yamoussoukro, Lacs)	
	Unités de type artisanal (capacité moyenne de moins de 500 tonnes par an) ▶ COOPABO (Bondoukou, Zanzan) ▶ COOPRAMOVIT (Tiénigboué, Worodougou) ▶ PAMO (Bongouanou, N'Zi Comoé) ▶ COOPRAK (Korhogo, Savanes)	
Technologies utilisées ¹	▶ Technologie italienne ▶ Technologie brésilienne ▶ Technologie indienne (la plus utilisée) ▶ Technologie locale (création et adaptation)	FIRCA, 2009 Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al, août 2009.
Emploi	Non disponible	
Service fourni au producteur	▶ Achat des noix à un meilleur prix ▶ Conseils pour une meilleure qualité ▶ Incitation à la création de coopératives	Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al, Août 2009. Collecte d'information
Marché	▶ Amande blanche : Europe, États-Unis, Canada. ▶ Amande torréfiée : Europe, local et régional (Maroc)	Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al, Août 2009.
Structure de propriété & Source de financement/propriété	Toutes les unités de transformation sont des initiatives privées (individus ou coopératives de producteurs). Le financement est assuré soit sur fonds propres, soit à partir de dons.	Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al, Août 2009.
Accompagnement reçu de : ▶ gouvernement ▶ ONG	▶ Code général des investissements ▶ Formation	Collecte d'information

1) Pour les grandes unités industrielles, les équipements sont performants et les procédés sont maîtrisés. Mais pour les autres unités, des efforts importants restent à fournir. Dans l'ensemble, en dehors des grandes unités industrielles, les unités ivoiriennes sont sous équipées.

Le matériel utilisé comprend :

- Le calibrage : seules SITA Sa, OLAM et PAMO disposent de machine à calibrer.
- La fragilisation : SITA, OLAM, Cajou de Fassou et PAMO ont des systèmes performants et contrôlables.
- Les autres unités sont équipées de systèmes artisanaux.
- Le décorticage : les machines à décortiquer sont de fabrication locale à l'exception de celles de SITA SA, OLAM et de PAMO.
- Le séchage des amandes : seules OLAM, SITA SA et Cajou de Fassou ont des équipements modernes ; les autres utilisent des systèmes traditionnels.
- Le conditionnement : SITA SA et OLAM disposent d'un ensemble d'appareils.

Tableau 1.4.4 : Informations sur les compagnies commerciales



Informations sur les compagnies commerciales			Sources
Nombre de compagnies agréées dans le secteur anacarde	▶ 30 sociétés et 15 coopératives en 2009 ▶ 28 sociétés et 12 coopératives en 2010		INTERCAJOU, 2009 ; MINAGRI
Estimation annuelle des volumes commercialisés [en tonnes]	334 846 203 tonnes de noix brute ont été exportées en 2009. La part des coopératives dans les exportations était de 23,46 %, contre 76,54 % pour les sociétés commerciales.		ARECA, 2009
Marché(s) cible(s)	Noix brutes	▶ Inde : 71,09 % ▶ Vietnam : 28,52 % ▶ Myanmar : 0,03 % ▶ Italie : 0,01 % ▶ Indonésie : 0,35 % ▶ Chine : 0,01 %	INTERCAJOU, 2009
	Amandes (produits transformés)	▶ Amande blanche : Europe, États-Unis, Canada. ▶ Amande torréfiée : Europe, marché local et régional (Maroc)	



Tableau 1.4.5 : Actions collectives et soutiens publics de la chaîne de valeur (associations ou organisations des acteurs)

Types et taille des différentes organisations engagées dans des activités sur l'anacarde.				
INTERCAJOU : c'est l'association qui regroupe les acteurs de la filière anacarde regroupés en trois collèges : le collège des producteurs, celui des industriels et celui des exportateurs. Elle représente l'interprofession.				
Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) : elle regroupe 17 organisations de producteurs, dans les filières suivantes : ► Productions animales : les éleveurs d'ovins, de caprins, de porcs et de volailles (3 OPA) ► Productions végétales : les producteurs de café et de cacao (3 OPA), de caoutchouc naturel (2 OPA), les producteurs et exportateurs d'ananas, de bananes, de mangues (1 OPA), de fruits non traditionnels (1 OPA), les producteurs de coton (2 OPA), les producteurs de vivriers (1 OPA), de riz (1 OPA), de canne à sucre (1 OPA), les producteurs d'anacardes (1 OPA). ► Une institution de micro crédit (1 OPA).				
L'Association nationale des producteurs d'anacarde de Côte d'Ivoire (APACI) : elle a une portée nationale et a pour ambition de réunir en son sein les coopératives et unions des coopératives de producteurs d'anacarde.				
Syndicat des producteurs d'anacarde de Côte d'Ivoire : collectif des syndicats et associations des producteurs d'anacarde de Côte d'Ivoire (cosynapa-ci) qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres				
Fédération nationale des organisations professionnelles paysannes agricoles productrices d'anacarde de Côte d'Ivoire (FENOPACI) regroupe environ 200 coopératives et compte 25 000 membres.				
Association pour la promotion des exportations agricoles non traditionnelles de Côte d'Ivoire (PROMEXA)				
Organisations et instituts au niveau national : ACE, Chambre de Commerce et d'industrie, FIRCA, ANADER, I2T et CNRA				
ONG nationales et internationales : Inades, Rongead, GIZ, ACA				
Projets, programmes et initiatives liés à l'anacarde (indiquer les différentes organisations et/ou initiatives ayant existé dans le pays en précisant les donateurs/partenaires financiers)				
Projets et programmes	Partenaires majeurs impliqués	Zone géographique	Activités majeures	Période d'exécution
Atelier sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire	Banque mondiale, ministère de l'Agriculture, acteurs de la filière	Niveau national	Diagnostic de la filière, recommandation d'actions	Achevée
Projet d'Amélioration variétale de l'anacardier/prospection	INTERCAJOU, FIRCA, CNRA, ANADER	Zanzan, Vallée du Bandama, Savanes, Denguélé,	Prospection Sélection variétale	À partir de 2009
Étude sur l'état des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier	FIRCA	Niveau national	Étude	À partir de 2009
Programme d'amélioration de la qualité de la noix de cajou :	INTERCAJOU, FIRCA, INADES-FORMATION, ACE		Production de supports pédagogiques Conseil agricole	
Étude diagnostic des coopératives de la filière ANACARDE	INTERCAJOU, FIRCA, BFCD	les onze (11) zones de production d'anacarde	Évaluation de la situation des OPA anacarde	Mars-avril 2010
Formation des coopératives exportatrices à la négociation	FIRCA		Formation	2010
Projet de fabrication et d'installation de petites unités de transformation de noix/ programme post-crise d'urgence et de relance des activités du secteur productif industriel	PNUD/I2T	Quatre zones : Bouna, Séguéla, Korhogo, Bouaké	Installation des petites unités de transformation de noix	2010
Projet de développement de la sacherie du secteur cajou	FILTISAC, ARECA	Niveau national	Sacherie	2006-2008
Étude sur l'analyse des risques et sur la traçabilité dans la filière anacarde de Côte d'Ivoire ; étude sur la transformation de noix de cajou	Ministère de l'Agriculture, Banque mondiale		Étude	



Projets, programmes et initiatives liés à l'anacarde (indiquer les différentes organisations et/ou initiatives ayant existé dans le pays en précisant les donateurs/partenaires financiers)				
Projets et programmes	Partenaires majeurs impliqués	Zone géographique	Activités majeures	Période d'exécution
Projet de structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix	INADES-FORMATION	Denguélé, Zanzan, Savane, Worodougou, Vallée du Bandama	► Formation des producteurs et des OPA ► Appui à la commercialisation ► Production de matériels pédagogiques	2004-2008
Décorticage artisanal de la noix de cajou : une opportunité pour les populations du Nord			► Appui à la mise en place d'unités de transformation ► Production de matériels pédagogiques ► Certification ► Commerce équitable	2007-2010
Projet d'information sur les prix de la noix de cajou			► Diffusion d'informations commerciales ► Mise en relations d'affaires	À partir de novembre 2009
Étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire	GIZ, Banque mondiale			



Tableau 1.4.6 : Information sur la politique régissant la chaîne de valeur anacarde

Information sur la politique		Sources
Politique du secteur anacarde	Aucune politique du secteur n'est formulée comme telle. Au ministère de l'Agriculture (MINAGRI), les priorités semblent cependant aller à l'organisation des acteurs de la filière et à la transformation locale du cajou.	Collecte d'informations au MINAGRI
Objectif de la politique	Aucun	
Réglementation des prix	Détermination du prix indicatif (minimal) de campagne par INTERCAJOU sous la surveillance du MINAGRI.	Collecte d'informations au guichet unique de l'ARECA ; ACE, 2007
Taxes d'exportation pour la noix brute	Droit unique de sortie (DUS) : 10 FCFA par kg	Rapport provisoire de l'étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, E RAGHU KUMAR et al, Août 2009.
Taxes d'exportation pour l'amande	Aucune	
Facilités d'investissement par rapport aux taxes (ou mesures similaires)	Un projet de liste des équipements de transformation de l'anacarde qui bénéficieront d'exonération est en cours d'élaboration.	Collecte d'informations au MINAGRI
Label du pays	Aucun. Mais le projet de sacherie de la filière anacarde pour la promotion d'un label Côte d'Ivoire est bien avancé.	Guichet unique de l'ARECA ; FILTISAC
Politique des taux d'échange	Parité fixe entre le FCFA et l'Euro.	
Stabilité du taux de change [dernière décennie]	Taux de change : 1 Euro = 655,957 FCFA	
Agréments et préférences commerciaux	► Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; ► Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ; ► ACP/UE ; ► OMC ; ► AGOA (Facilité d'accès au marché américain)	







2 Analyse de la Chaîne de Valeur

2.1 Évolution historique de la filière anacarde en Côte d'Ivoire

L'anacardier, dont le nom scientifique est *Anacardium occidentale* et qui appartient à la famille des anacardiacées, constitue avec le coton, l'une des deux principales cultures de rente dans les régions Nord, Nord-Ouest, Nord-Est de la Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, la production d'anacarde à proprement parler a débuté en 1959. En effet, les premières plantations d'anacardiers ont été créées en 1959 et 1960 par la Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (*SATMACI*) et par la Société de Développement des Forêts (*SODEFOR*), en partenariat avec les villageois, dans le but d'améliorer la protection des écosystèmes gravement affectés par la déforestation et de lutter contre les feux de brousse. Ces plantations vont connaître diverses évolutions au cours des années (*ARECA, 2006*). En 1972, les vergers de la *SATMACI* sont confiés à la *SODEFOR* en vue de leur transformation en plantations fruitières.

Ces parcelles furent par la suite cédées aux communautés villageoises, mais la plupart des villages ont refusé de les gérer car ils s'estimaient incapables de les entretenir. Elles sont devenues rentables au cours des années 1990 du fait de l'augmentation des cours du marché de la noix de cajou.

Ayant pris conscience de l'aspect économique de ces plantations, on créera la *SOVANORD* en 1972 afin d'assurer la commercialisation des noix de cajou. En vue d'assurer le traitement des noix brutes achetées par la *SOVANORD*, l'usine de décorticage-*AICI* sera créée en 1975. L'usine ayant présenté

des défaillances en 1980, la commercialisation des noix de cajou devint l'affaire de commerçants privés.

La remontée des cours à partir de 1990 a entraîné un engouement des producteurs et induit une augmentation de la production. L'engouement des producteurs s'est traduit par une extension des surfaces cultivées, une intensification des travaux d'entretien et l'amélioration des activités liées à la récolte des noix.

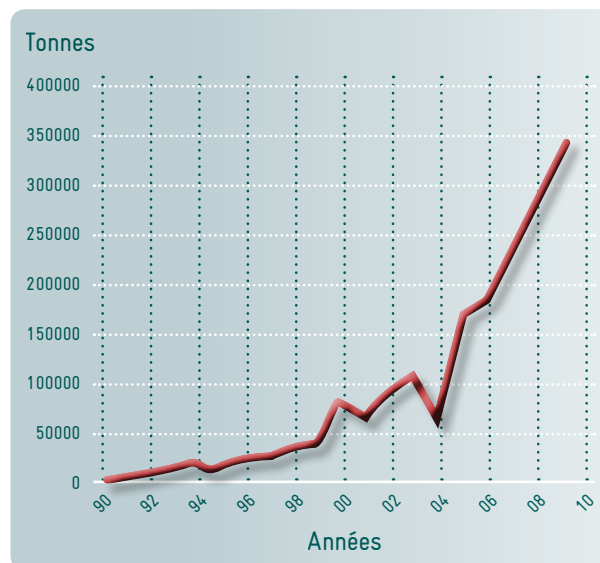
Cette filière émergente connaîtra un développement rapide suite à l'accroissement des cours mondiaux de la noix de cajou. Ainsi, l'on est passé d'une production de 6 300 tonnes en 1990 à 335 000 tonnes en 2008. En réalité, la croissance de la production n'a pas été linéaire. Cette croissance a connu trois phases principales comme l'indique le graphique ci-dessus :

- ▶ une première croissance, à un taux moyen de 40 %, entre 1990 et 1993 ;
- ▶ une phase de production en dents de scie sur les 10 années suivantes ;
- ▶ une croissance plus affirmée, à un taux de 22 %, à partir de 2004.

Cependant, cette augmentation de la production ne s'est pas traduite par une augmentation des revenus des producteurs faute d'un minimum d'organisation et d'une réglementation appropriée ; en outre, la commercialisation s'opère de façon plus ou moins anarchique.

L'une des caractéristiques traditionnelles de la filière est la prédominance des exportations de noix brutes.

Figure 2.1.1 : Évolution de la production de noix de cajou (en tonnes)



Source : données GIZ, 2009

Le commerce d'exportation des noix brutes a continué à progresser dans les années 90, avec environ six sociétés commerciales ivoiriennes impliquées dans les exportations. Vers le milieu des années 90, les sociétés de négoce de l'Asie du Sud ont commencé à entrer sur le marché. En raison de leur bonne connaissance du marché, de conditions de financement plus faciles, d'une gamme d'activités commerciales portant sur les importations et les exportations, elles ont dominé le secteur (*GIZ, 2009*).

La transformation, seul gage de développement durable de la filière, est peu amorcée. Le niveau de transformation des noix de cajou est approximativement de 1 % de la production totale (*INTERCAJOU, 2009*). La transformation de la noix de cajou est dominée principalement par deux sociétés.

Cette caractéristique majeure fait que la Côte d'Ivoire occupe la mauvaise position de premier exportateur de noix brutes tout en occupant le rang de troisième producteur mondial. Actuellement le pays produit environ 335 000 tonnes par an, dont environ 323 000 tonnes sont exportées².

Le secteur de la noix de cajou en Côte d'Ivoire est important pour les besoins et les exigences de l'industrie de transformation en Inde et au Vietnam. Les amandes traitées à partir de matières premières d'origine ivoirienne de noix de cajou sont en train d'être commercialisées comme « *produits de l'Inde* » ou « *produits de plusieurs pays* »

Cette situation rend la Côte d'Ivoire totalement dépendante de facteurs qui dictent les conditions du marché en Inde, au Brésil et au Vietnam. La Côte d'Ivoire ne peut devenir plus compétitive sur le marché mondial que si la marque se développe et que la noix de cajou est transformée, passant d'une faible valeur agricole tropicale en un produit d'exportation à forte valeur ajoutée très demandé (GIZ, 2009).

En revanche, l'avenir de la filière semble prometteur en raison de l'accroissement de la demande d'amandes de noix de cajou, qui progresse de 5 % par an (l'Inde a désormais remplacé les États-Unis, le plus grand consommateur d'amandes dans le monde, avec une consommation annuelle de plus de 160 000 tonnes), et qui se maintiendra au moins pendant les dix prochaines années. Les efforts déployés par l'Inde et, dans une moindre mesure, par le Vietnam, pour augmenter la production de noix brutes sont limités par le coût des terres, les produits agricoles concurrentiels et l'accroissement démographique.

2.2 Illustration de la chaîne de valeur et de la commercialisation

L'analyse des principaux maillons de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, à savoir les maillons d'approvisionnement en intrants, de production, de commerce local, de transformation et d'exportation, permet de mettre en relief les acteurs et leurs interrelations.

Production d'intrants

Au niveau micro, c'est-à-dire chez les producteurs particuliers et leurs organisations, très peu d'intrants chimiques sont utilisés. Les semences constituent l'essentiel de ces intrants. Leur distribution est généralement assurée de producteur à producteur, par le biais des coopératives ou sur le marché local via les revendeurs d'intrants. Les quantités de semences livrées par le canal de la recherche (CNRA), de l'ANADER et des ONG demeurent faibles par rapport au volume total de semences utilisées chaque saison. Le semis direct est le plus répandu, très peu de planteurs ayant recours aux pépinières.

Ce sont les sacs qui sont les plus utilisés pour l'emballage. Une sacherie spécifique a été conçue et mise sur pied par la société *FILTISAC*, contribuant ainsi à la formation du label du cajou de Côte d'Ivoire. Les sacs produits sont généralement commandés par l'interprofession, *INTERCAJOU* ou par des opérateurs de la place. Dans la pratique cependant, certaines coopératives et certains intermédiaires préfèrent souvent garder ces sacs de meilleure qualité pour eux et les remplacent par d'autres sacs de moindre qualité. L'utilisation du carton, bien que n'étant pas répandu, est observée dans certains cas.

Les autres intrants et consommables (lubrifiants, électricité, eau, pièces de rechange, etc.) sont ceux utilisés par les unités de transformation. Mais à ce niveau, il n'a pas été possible d'obtenir des informations fiables. On note toutefois que le travail au niveau de ces unités, notamment à celui des petites unités, est essentiellement manuel.

Production de noix de cajou

La culture de l'anacarde est relativement développée en Côte d'Ivoire, qui est le premier exportateur mondial de noix de cajou brutes.

Dans la plupart des cas, la production est assurée au sein d'exploitations individuelles. Seule une infime partie des producteurs mènent cette activité dans un cadre coopératif ce qui fait qu'il n'existe presque pas d'exploitations collectives.

Les coopératives existantes sont de petite taille (nombre réduit de membres et de localités couvertes). Néanmoins il existe quelques tentatives d'organisations d'envergure nationale, ce qui est notamment le cas de l'*Association des Producteurs d'Anacarde de Côte d'Ivoire (APACI)* qui, d'un point de vue technique, reste cependant peu représentative.

Ces producteurs et leurs organisations bénéficient, selon les régions, de l'appui technique de certaines ONG (*INADES*, *RONGEAD*) et de l'*Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)* et aussi, rarement, d'appuis financiers. Ces appuis sont généralement assurés dans le cadre de projets et programmes initiés avec l'appui de certains partenaires.

Commerce local

Le circuit de commercialisation de la noix brute de cajou en Côte d'Ivoire est long et complexe. Il comprend un très grand nombre d'acteurs. Les principaux acteurs rencontrés le long de la filière anacarde sont les producteurs individuels, les associations informelles de producteurs, les coopératives, les pisteurs, les acheteurs sous contrat et les acheteurs indépendants, les industriels (transformateurs) et les exportateurs.

De façon générale, les coopératives rencontrées dans la filière anacarde sont assimilables à des commerçants organisés dans la mesure où leurs achats de produits se font au comptant et non par dépôt-vente. Elles achètent à la fois à leurs membres



et à des producteurs non membres. Les coopératives approvisionnent des commerçants, des sociétés commerciales ou encore des exportateurs de noix de cajou.

Les pisteurs jouent un rôle essentiel dans la collecte des noix de cajou. Ils évoluent dans le même milieu que les producteurs. Ils assument une fonction d'intermédiaire entre les producteurs et les acheteurs. En général, ils perçoivent un montant en espèces de la part d'un acheteur. Ce montant est équivalent à la quantité de noix à acheter sur la base d'un prix bord champ fixé par l'acheteur suivant les informations dont il dispose. Arrivé sur le terrain, la stratégie du pisteur consiste à obtenir les noix en-dessous du prix fixé par l'acheteur de manière à pouvoir profiter de la différence.

Les acheteurs sous contrat travaillent pour les sociétés exportatrices qui leur avancent de l'argent pour préfinancer l'achat des noix. Les acheteurs indépendants quant à eux possèdent leur propre réseau de collecte et de commercialisation et ils se financent généralement à partir de fonds propres.

D'autres acteurs interviennent soit pour aider les coopératives à trouver de meilleurs débouchés (*INADES*, *RONGEAD*, autres ONG), soit à permettre à la sacherie (*FILTISAC*) de produire, soit à réguler le commerce (*ARECA*, *INTERCAJOU*, ministère du commerce).

Transformation

En Côte d'Ivoire, la transformation de l'anacarde est l'affaire de trois (3) catégories d'unités.

La première catégorie représente les grandes unités industrielles se caractérisant par une capacité moyenne de transformation de plus de 1 000 tonnes par an. Ces unités sont au nombre de deux : *SITA-S.A* et *OLAM IVOIRE*. Une troisième unité de grande capacité (5 000 T) est en voie de création à Touba dans le Nord-ouest du pays.

La deuxième catégorie représente les unités semi-industrielles dont la capacité moyenne de transformation se situe entre 500 et 1 000 tonnes par an. Elles sont au nombre de deux. Il s'agit de *Cajou de FASSOU*, à Yamoussoukro, dans la région des lacs, qui possède une capacité de transformation totale de 1 500 tonnes par an, et de *COOGES*, implantée dans la région du *ZANZAN*, avec une capacité de transformation de 540 tonnes.

La troisième catégorie représente les petites unités qui ont une capacité moyenne de moins de 500 tonnes par an. Celles-ci sont généralement des unités de type artisanal. Le développement de ce type de transformation est relativement récent. Il s'est opéré avec l'appui d'ONG (*ACMC*, *RONGEAD*, *INADES-Formation*) et grâce à l'initiative de cadres originaires des terroirs.

Quelques appuis transversaux sont initiés par le *FIRCA*, l'*INTERCAJOU*, l'*ARECA* et les ministères techniques.

Contrôle

Dans la filière anacarde en Côte d'Ivoire, il existe trois (3) structures qui interviennent dans le contrôle de la qualité. Il y a d'abord Côte d'Ivoire Normalisation qui établit toutes les normes de qualité requises pour les noix. Il y a ensuite la *Chambre de Commerce et d'Industrie* qui s'occupe de peser les produits afin d'en vérifier le poids. Et enfin, Audit Contrôle Expertise qui intervient dans le contrôle de la qualité à l'exportation (des échantillons sont prélevés et testés lorsque les produits sont mis dans les conteneurs).

Exportation

Les sociétés d'exportation et les coopératives exportatrices de transformation sont les derniers maillons de la filière à partir desquels le produit brut quitte la Côte d'Ivoire vers les marchés d'exportation.

Au niveau des sociétés exportatrices, il faut noter que certaines d'entre elles exercent des activités saisonnières et que d'autres ont des activités permanentes. Quelque soit leur type d'activité, la mission des sociétés commerciales se résume à l'achat des noix de cajou auprès des acheteurs et des coopératives en vue de leur exportation, dans la plupart des cas à destination des pays de l'Asie.

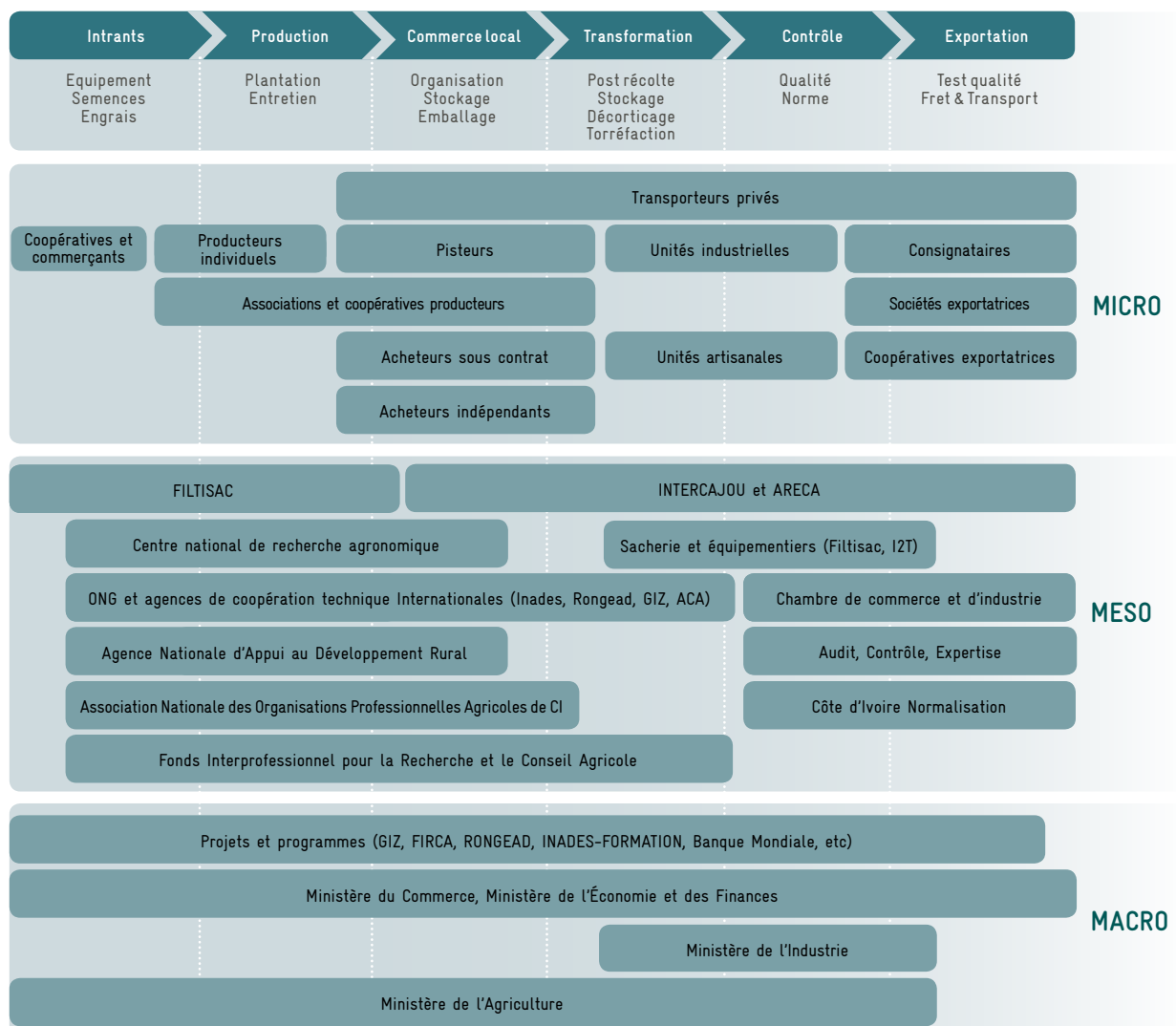
Les coopératives d'exportation achètent et exportent la production de leurs membres. Mais, dans la pratique, elles collectent également des noix de cajou auprès d'autres personnes qui ne leurs sont pas affiliées afin d'atteindre leur quota d'exportation.

Les usiniers (usine de transformation) interviennent également à ce niveau. Ils exportent des amandes fraîches et/ou torréfiées en Europe, en Asie et en Amérique. Mais, il faut souligner que certains usiniers font également l'exportation de noix brutes ou qu'ils vendent une partie des noix brutes à des exportateurs, voire même à des acheteurs intermédiaires.

Hormis les acteurs désignés ci-dessus pour chaque maillon, il existe d'autres acteurs qui interviennent de manière plus ou moins indirecte dans la filière de l'anacarde en Côte d'Ivoire. Parmi ces acteurs, il y a les transporteurs qui assurent le transport des noix depuis le bord du champ jusqu'au port d'embarquement. Il y a aussi les transitaires qui s'occupent des démarches nécessaires pour l'embarquement des produits. Il faut, enfin, citer les structures qui assurent un encadrement de la filière (*CNRA*, *ANADER*, *FIRCA*...).

C'est l'interaction de tous ces acteurs qui fait vivre le secteur anacarde en Côte d'Ivoire.

Figure 2.2.1: Les acteurs de la chaîne de valeur d'anacarde



2.3 Description détaillée du système de production de l'anacarde

2.3.1 Système de production

La culture de l'anacardier s'impose de plus en plus comme une spéculation stratégique pour les populations du Nord, du Nord-est et du Centre de la Côte d'Ivoire du fait de la demande croissante d'amandes de cajou sur le marché mondial. (ARECA, 2006)

La production est réalisée par des producteurs individuels (exploitation individuelle). Une infime partie de ceux-ci mène cette activité dans un cadre coopératif.

La taille des exploitations varie de 1 ha à 50 ha, et celles-ci ne bénéficient pas du soutien d'une structure de production de semences. L'une des caractéristiques majeures de ces exploitations est qu'elles ne sont pas délimitées. Cette situation rend difficile la maîtrise des rendements par les paysans (ARECA, 2006).

Le matériel végétal utilisé est du tout venant qui n'a pas fait l'objet de recherche. Des plantations ont été réalisées avec la variété récente dénommée « JUMBO » dans la région des savanes. Cependant, il faut signaler que cette variété n'a pas encore été caractérisée par la recherche agronomique en termes d'intrants, d'itinéraire technique et de potentiel de rendement suivant les écosystèmes.

Deux méthodes de cultures sont pratiquées. La première recourt à une pépinière et la deuxième s'effectue par semis direct. C'est cette deuxième méthode qui est la plus répandue. Elle se pratique généralement en association avec des cultures annuelles telles que l'igname, le maïs, le mil, le fonio, le haricot, l'arachide et le coton.

Ces cultures annuelles sont systématiquement associées à l'anacardier pendant une bonne partie de son cycle de végétation (ANOPACI, 2008). La durée de cette association varie en fonction des écartements des plants d'anacardiers. La succession des cultures annuelles dépend à la fois du degré de couverture des anacardiers au sol et de la fertilité du sol. Les cultures les plus exigeantes en lumière telles que le coton, l'igname, le maïs sont davantage associées dans les premières années de plantation (1 à 5 ans en moyenne).

Les *tableaux ci-après (2.3.1 et 2.3.2)* décrivent des cas de gestion d'un système de culture avec l'anacarde comme pivot. L'association avec ces cultures annuelles permet au producteur de réduire les coûts de gestion des plantations d'anacardier (entretien, protection, etc.). Quelque soit le mode de mise en place des plantations, l'écartement préconisé de 10 m entre les pieds est peu respecté.

Tableau 2.3.1 : Succession des cultures dans le cadre de l'association anacarde-coton

	1ère année	2ème année	3ème année	Nième année
Anacarde				
Coton				
Arachide				
Maïs /mil				

Source : INADES-FIRCA, 2009

Tableau 2.3.2 : Succession des cultures dans le cadre de l'association anacarde-igname

	1ère année	2ème année	3ème année	Nième année
Anacarde				
Igname				
Haricot				
Maïs				

Source : INADES-FIRCA, 2009

2.3.2 Répartition géographique de la production

Les plantations d'anacardiers dominent les régions du Bafing (Touba), du Denguelé (Odienné) des Lacs (Yamoussoukro, Toumodi, Tiebissou), de la Marahoué (Bouaflé, Sinfra, Zuenoula), du Moyen Comoé (Agnibilékro), du N°Zi Comoé (Bongouanou, Daoukro, Dimbokro, M'Bahiakro, Bocanda), des Savanes (Korhogo, Ferké, Tengrela, Boundiali), de la Vallée du Bandama (Bouaké, Dabakala, Béoumi, Katiola, Sakassou), du Worodougou (Séguela, Mankono) et du Zanzan (Bondoukou, Bouna, Tanda).

Les zones de production sont présentées sur la carte ci-après.

Figure 2.3.1: Principales zones de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire



Source : ARECA, 2006

Selon ARECA (2006), trois zones agro-écologiques caractérisent la production de la noix de cajou en Côte d'Ivoire, à savoir.

Zone A : la zone guinéenne

C'est la zone en dessous de la ligne imaginaire passant par les villes de :

- ▶ SIPILOU, BIANKOUMA et MAN à l'ouest
- ▶ BOUAKÉ au centre
- ▶ AGNIBILEKRO à l'est du pays.

Cette zone se caractérise par une pluviométrie supérieure à 1000 mm par an. Dans cette zone le développement végétatif de l'arbre est excellent. L'inconvénient de cette zone est la faible

fructification des arbres après la floraison du fait de l'humidité relative de l'air, du faible ensoleillement et de l'absence de période sèche marquée.

Zone B : La zone intermédiaire

La zone intermédiaire est celle délimitée par les lignes imaginaires situées, d'une part, entre *Sipilou, Biankouman, Man, Bouaké et Bondoukou* et, d'autre part, entre *Bako, Sirasso, Kong* et en dessous de *Bouna*. Les départements de *Katiola, Dabakala et Agnibilékro* sont localisés dans cette zone. La pluviométrie y est supérieure à 1000 mm par an et la saison sèche est bien marquée.

La zone est propice à l'évolution d'un bon verger d'anacardiers. La saison sèche, bien que fluctuante ces dernières années, s'étend sur cinq (5) mois au moins. Cette caractéristique du climat favorise la bonne fructification et une bonne conservation des récoltes. La zone B marque la limite des zones agro-écologiques guinéenne et soudanaise.

Zone C : Zone soudanaise

La zone soudanaise est celle située au-dessus de la ligne imaginaire délimitée par les villes de *Bako, Sirasso, Kong* et *Bouna*. La pluviométrie y est inférieure à 1000 mm par an. La saison sèche y est plus prononcée. L'influence du climat soudanais se fait sentir. Lorsque les vents continentaux sont prolongés, ils provoquent la chute des fleurs. On observe un bon développement de l'arbre mais la fructification est faible.

2.3.3 Productivité

La productivité des plantations d'anacardier reste faible. En effet, le rendement moyen mondial est de l'ordre de 1 tonne/ha, alors que le rendement moyen observé en Côte d'Ivoire en milieu paysan se situe entre 200 et 500 kg à l'hectare (ANOPACI, 2008)

Du fait de la densité de plantation généralement très élevées (>100 arbres/ha), la production moyenne est approximativement de 2 à 3 kg/arbre (www.anacardium.info ; www.cashewinfo.com ; Matthes et al. 2008).

Le calendrier culturel de l'anacarde est lié à la zone d'exploitation. Ainsi, deux principaux calendriers culturels peuvent être retenus, typiques des zones du Centre et du Nord. Aussi, dans ces zones, les systèmes de culture sont dominés par l'igname et le coton.

Selon les données du *Tableau 2.3.3 (p. 30)*, dans ces zones, le mois de février est consacré à la préparation du terrain et à la mise en place de la culture principale, qui est ici l'igname.

La mise en place des anacardiers n'a lieu qu'un mois après car ce mois marque le début des pluies qui sont entrecoupées à cette période.

Le choix de cette période vise à permettre aux plantules d'avoir un bon système racinaire avant la saison sèche suivante. Compte tenu de la pluviométrie relativement bonne de la zone, les semis directs sont sans conséquences dommageables.

Un an après la plantation, les producteurs procèdent au démaillage qui consiste à éliminer les plants moins développés et moins vigoureux. Afin d'éviter l'enherbement des parcelles,

qui expose ces dernières aux feux de brousse, les plantations sont sarclées deux à trois fois dans l'année. Par ailleurs en vue de contrôler le développement des arbres, les producteurs procèdent à des tailles de formation et, dans de rares cas, à l'apport d'engrais. Ces deux opérations constituent l'entretien avant la production.

L'anacardier devient productif à partir de la 3^{ème} année de production, à partir de laquelle commence l'élagage qui est effectué lors de chaque cycle de production. Il consiste à éliminer les branches mortes et les rejets encombrants et vise à permettre à la plante d'avoir une bonne reprise végétative.

Des éclaircies sont réalisées entre la 10^{ème} et la 15^{ème} année en vue d'optimiser le rendement de la parcelle. Une éclaircie consiste à couper un arbre afin de donner plus de place aux feuilles et aux racines des arbres environnants dans le but d'augmenter la production finale et de donner une bonne forme aux arbres restants.

À partir de la 20^{ème} année les plantations d'anacardiers sont rajeunies soit par lignes progressives, soit par des éclaircies.



Tableau 2.3.3 : Calendrier culturel de l'anacardier dans les régions du Centre de la Côte d'Ivoire : association avec l'igname

Opérations culturales	Année 1												Année 2												Année 3												Année 4				Année 5 à 10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Choix et défrichement du terrain																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

Source : INADES-FIRCA, 2009

Tableau 2.3.4 : Calendrier culturel de l'anacardier dans les régions du Centre de la Côte d'Ivoire : association avec le coton

[illegible]

Source : INADES-FIRCA, 2009

Les six premiers mois de l'année sont consacrés à la mise en place de la culture principale qui est ici le coton. La mise en place des anacardiens n'a lieu qu'au cours du septième mois (juillet) lorsque les pluies sont relativement stables. Par ailleurs, bien que les méthodes de mise en place par semis direct et par pépinière soient observées, l'option de la pépinière tend à prédominer compte tenu des changements climatiques qui perturbent la pluviométrie.

Le remplacement des plants morts a lieu dans les deux mois suivant le repiquage. Les autres opérations relevées ont pratiquement les mêmes objectifs que celles pratiquées dans l'association avec l'igname.

2.3.5 Aspects écologiques

La culture de l'anacardier a un impact écologique positif dans la mesure où elle permet de protéger, conserver et reconstituer les sols. C'est pourquoi, l'une des principales raisons de son introduction en Côte d'Ivoire est la lutte contre la déforestation et les feux de brousse dans les zones vulnérables.

Ces zones sont caractérisées par un système de culture développé autour du coton et de l'igname. Ces deux principales spéculations sont dévastatrices des sols du fait des défrichements forestiers qu'elles nécessitent et de l'utilisation massif de pesticides dans le cas du coton. Aussi, l'anacardier reste une plante idéale pour la reconstitution des terres dégradées et pour la séquestration du carbone.

2.3.6 Mode d'accès à la terre

Selon Yatié Diomandé³, la première initiative de l'État dans le domaine du foncier rural remonte à 1961, date de création de la commission interministérielle de réforme domaniale et foncière. À la suite de ses travaux, cette commission a conclu que « la réforme foncière doit obéir à un seul critère, celui de l'efficacité et que chaque fois que, dans les circonstances actuelles de temps et de lieu, il apparaît que l'État est le mieux placé pour tirer pleinement profit des richesses naturelles de la Côte d'Ivoire, la loi devra lui permettre d'agir dans l'intérêt général. Dans le cas contraire, c'est à l'initiative privée, soit individuelle, soit collective, qu'il devra faire appel, la loi garantissant alors aux producteurs la jouissance du fruit de leur travail ».

Les travaux de cette commission ont abouti au vote de la loi du 20 mars 1963. Cette loi stipule dans son article premier que « toutes les terres et forêts qui ne sont pas immatriculées à la date de [son] entrée en vigueur font partie du domaine de l'État ». Les articles 31 et 37 limitent cependant cette mainmise de l'État sur les terres non mises en valeur, celle-ci devant avoir un effet rétroactif à compter de janvier 1962 afin d'éviter des défrichements hâtifs de la part des propriétaires

coutumiers souhaitant s'assurer le contrôle de leurs terres. Elle impliquait donc l'abolition des droits coutumiers, puisque seule l'immatriculation et, à défaut, la mise en valeur donnaient un droit sur la terre. Elle a aussi été perçue comme étant largement favorable aux planteurs migrants. C'est pourquoi, bien qu'ayant été adoptée majoritairement à l'Assemblée Nationale, elle n'a pas été promulguée parce que jugée trop ambitieuse pour l'époque.

En l'absence d'un code domanial et foncier, la gestion du domaine rural s'est faite sur la base de procédures administratives conciliant la primauté de l'État et le droit coutumier. Juridiquement, l'État demeurait le propriétaire de toutes les terres non immatriculées au profit d'un tiers. Il était de ce fait le seul à pouvoir les concéder. Mais, dans la pratique, les choses se présentaient différemment, car pour accéder à la terre, il fallait passer par le propriétaire coutumier. Celui-ci cédait d'ailleurs très souvent des lopins de terre à des tiers sans en référer à l'État. Et le bénéficiaire qui cultivait la terre pouvait prétendre à un droit de propriété dans la mesure où le *Président de la République* d'alors, feu le *Président Félix Houphouët Boigny* aimait à dire que la terre appartient à celui qui la met en valeur.

Selon Yatié, il était difficile, dans un tel contexte, de savoir qui de l'État, du propriétaire coutumier ou de l'usager était le vrai propriétaire de la terre.

L'échec de la politique du retour des jeunes à la terre, la cohabitation difficile entre allochtones et autochtones dans le Sud-ouest du pays et les conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs dans le Nord du pays, sont autant d'exemples qui reflètent la difficulté pour l'administration d'intervenir efficacement pour organiser et réorganiser l'espace rural.

La seconde action forte de l'État a été initiée dans les années 90. Dans l'optique d'élaborer un code foncier, l'État ivoirien avait lancé une opération pilote de *Plan Foncier Rural (PFR)* pour mieux appréhender la situation foncière qui prévalait sur le terrain, et avait bénéficié pour cela du soutien de certaines institutions financières internationales telles que la *Banque mondiale* et la *Caisse française de développement (CFD)*. Cette opération avait pour but de matérialiser, par le biais de travaux de cartographie et de recensement, l'ensemble des droits qui s'exercent sur chaque parcelle du territoire agricole, qu'il s'agisse de droits coutumiers ou de droits modernes reconnus par l'État.

Les résultats du *PFR* constituent une documentation foncière exhaustive sans précédent qui contribuera à mettre en place un code foncier efficace grâce à la loi n°98-750 du 23 décembre 1998. Cette loi dispose que seuls les Ivoiriens peuvent être propriétaires de terres rurales, mais qu'il n'est pas exclu pour autant que les allochtones exploitent ou profitent de ces terres. Or, des allochtones occupaient et exploitaient des terres qui

³ Rapport bilan d'activités pour le passage au grade d'ingénieur Général, BNETD-CCT, 2009



leur avaient été concédées avant 1998 et sur lesquelles ils prétendaient détenir la pleine propriété avec notamment le droit pour eux de les transmettre à leurs héritiers. Bien que la loi de 1998 reconnaissait aux étrangers devenus propriétaires de terres rurales avant 1998 le droit de les conserver, elle faisait obligation aux descendants étrangers qui recevaient en héritage la terre de leurs parents défunts de la vendre à un Ivoirien dans un délai de 3 ans (*art 26*). Ils pouvaient aussi déclarer cette terre à l'État qui pouvait leur octroyer un bail de longue durée, l'État restant alors propriétaire de ces terres. En raison des désaccords et autres conflits créés par ces dispositions, cette loi a été amendée en son *article 26*, conformément aux accords de Marcoussis, dans le cadre de la résolution de la crise militaro-civile que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 22 septembre 2002. Désormais, toute personne physique étrangère qui, par un titre de propriété, prouve qu'elle est propriétaire d'une terre rurale, peut la léguer à ces héritiers qui en deviennent pleinement propriétaire. Jusqu'à ce jour, l'application de la loi en matière de foncier rural reste très timide.

Il ressort d'une étude récente menée par l'ANADER en 2009 que, sur l'ensemble des chefs de ménages interviewés dans la zone de production du café à l'ouest (région des Montagnes, du Moyen Cavally et du Bafing), seuls 19,77 % déclarent posséder un titre foncier pour les terres qu'ils occupent contre 80,23 % qui ont répondu ne pas posséder de titres fonciers. Ces résultats sont assez proches de ceux issus de l'enquête de base menée par la même structure sur l'ensemble du territoire national auprès de 10 000 ménages agricoles en 96/97. L'absence de titres fonciers sur les terres villageoises est donc une tendance générale. Par ailleurs, la nature de ces titres diffère parfois. Certains considèrent qu'un document du cadastre (délimitation de l'exploitation) peut faire office de titre foncier, ce qui démontre que l'application de la loi sur le foncier rural n'est pas encore une réalité sur le terrain et qu'elle nécessite des actions de sensibilisation de masse en milieu rural pour inciter les populations à immatriculer leurs terres.

Concernant le mode de faire valoir des terres, il ressort de cette étude que 89,5 % des ménages enquêtés exploitent eux-mêmes leurs parcelles contre seulement 8,2 % des ménages qui recourent au système du métayage. Quant à l'accès à la terre, dans la région, il se dégage que 45,67 % des chefs de ménage ont eu accès à la terre de fait, que 35,30 % des chefs de ménage y ont eu accès dans le cadre d'une succession contre 4,63 % qui ont reçu leurs terres par dons et legs. Les autres modes d'accès au foncier sont l'achat de terres pour 13,26 % de chefs de ménages et la location de terres pour 0,16 % d'entre eux.

Dans la zone Nord en général, les terres sont essentiellement acquises par voie d'héritage, de don, d'achat et de location. Mais, le mode d'acquisition dominant reste l'héritage. Une étude devrait être effectuée afin de révéler avec précision la situation qui prévaut à ce niveau et d'identifier les perspectives

foncières en tenant compte de l'évolution des superficies déjà occupées et de celles encore disponibles pour des plantations d'anacardières.

2.3.7 État et potentiel du verger ivoirien

Le verger ivoirien n'échappe pas au constat d'un manque d'informations actualisées, observé tout le long de certains maillons des filières agricoles en Côte d'Ivoire. Cette situation s'est aggravée avec l'avènement de la crise en 2002. Cette crise a considérablement affecté les travaux de production de statistiques agricoles. En effet, peu d'informations sont disponibles sur le verger total du pays. Néanmoins, des études menées dans certaines zones permettent d'avoir une idée partielle sur celui-ci.

Taille du verger d'anacardier

L'augmentation croissante de la production de noix de cajou en Côte d'Ivoire est due essentiellement à l'augmentation des superficies exploitées et non à une amélioration des rendements. Selon les résultats de l'ARECA en 2006, la taille du verger augmente de plus en plus. Elle était estimée à 420 000 ha en 2005.

L'âge des plantations

Dans l'ensemble, le verger ivoirien est jeune. Cet âge varie d'une zone à une autre. Une étude menée par l'ANADER en 2006, dans les départements de Bondoukou, Bongouanou, Daoukro, Dimbokro, M'Bahiakro, Tanda, Toumodi et de Yamoussoukro indique que le plus grand nombre de parcelles se situent dans la tranche d'âge de 5 à 15 ans, le taux correspondant étant de 44,49 %. Au regard de l'historique de couverture de l'anacarde dans le pays, l'âge du verger pourrait être supérieur à l'âge de cette tranche.

Rendement des parcelles

Sur le plan national, le rendement moyen se situait entre 400 et 500 kg/ha en 2008 (ANOPACI, 2008). Ce rendement est lié à l'âge des plantations. Dans huit (8) départements de production, la situation en ce qui concerne les rendements des plantations en fonction de l'âge, est la suivante (*Tableau 2.3.5*).

Ce faible niveau des rendements semble s'expliquer par la faible performance des variétés dominantes et par le non respect des normes de plantation.

Densité de plantation

Quelle que soit la zone de production, la norme de plantation de 100 pieds/ha est peu respectée. Comme il ressort des études effectuées par l'ANADER en 2006, cette norme est généralement dépassée dans les huit (8) départements cités ci-dessus.

L'une des caractéristiques de ces zones est qu'elles figurent toutes parmi celles qui ont été récemment touchées par l'avancée de la culture de l'anacarde. À ce titre, elles sont sensées bénéficier

davantage de l'expertise du conseil agricole. Les densités de plantation pourraient être plus élevées dans les zones du nord qui ont été les premières à planter des anacardiers.

Tableau 2.3.5 : Rendement moyen (kg/ha) observé dans huit départements en 2006

Département	Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	De 15 à 25 ans	Plus de 25 ans	Moyenne
Bondoukou	434	398	426	537	449
Bongouanou	421	382		600	468
Daoukro	609	649			629
Dimbokro	401	360	428	315	376
M'Bahiakro	206,2	223,1	235,2		
Tanda	608	413	425	800	561,5
Toumodi	313	320			316,5
Yamous-soukro		170	600		385
Moyen	464	385	470	563	408

Source : ANADER-ARECA2006

Tableau 2.3.6 : Densité de plantation (pied/ha) dans huit (8) départements de production

Département	Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	De 15 à 25 ans	Plus de 25 ans	Moyenne
Bondoukou	368	336	357	322	345,2
Bongouanou	191	210		300	199,7
Daoukro	520	429			495,6
Dimbokro	221	206	176	156	212,8
M'Bahiakro	246,9	266,4	140		238,15
Tanda	490	382	369	464	400,2
Toumodi	173	173		600	175,2
Yamous-soukro	202	190	420		201,4
Moyen	309	275	330	368	290,0

Source ANADER-ARECA, 2006

Entretien des plantations

Les plantations doivent subir deux types d'entretien. Un premier type avant l'entrée en production et un second après l'entrée en production.

Avant l'entrée en production de la plantation, l'entretien concerne le sarclage, la réalisation de bande pare-feux, la taille de formation, l'apport d'engrais et la lutte contre les ravageurs. Parmi ces activités, la lutte contre les ravageurs et l'apport d'engrais ne sont pas réalisés par la majorité des planteurs. Après la phase de création de la plantation, les activités d'entretien concernent le sarclage et l'élagage.

Potentiel de production des anacardiers en Côte d'Ivoire

Le potentiel de production reste important. En effet, l'accroissement de la production pourra se faire soit par une amélioration de la productivité des parcelles, soit par un accroissement des superficies d'anacarde, soit par l'effet combiné de l'accroissement des rendements et des superficies.

En ce qui concerne la productivité, force est de constater que par rapport aux rendements actuellement enregistrés dans certains pays et dans la littérature, les rendements moyens dans les différentes zones de production restent très faibles (moins de 500 kg à l'ha). Une amélioration des variétés et de la qualité de l'entretien des parcelles est un moyen d'accroître la productivité.

Quant aux possibilités d'accroissement des superficies cultivées d'anacarde, il convient d'indiquer que dans la plupart des zones de production actuelles, les vergers d'anacardiers et de toutes autres cultures pérennes (manguiers, caféiers, cacaoyers, teck, etc.) occupent entre 5 et 15 %. Une bonne évaluation du potentiel d'extension des exploitations d'anacarde devrait également prendre en compte les possibilités d'améliorer le système de production des cultures vivrières.

Ce potentiel d'accroissement de la production relativement important ne pourra être un atout que si les prix à la production pratiqués sont incitatifs, comparés à ceux d'autres cultures réalisées dans les différentes zones de production et si des facilités (création de points de fourniture d'intrants et de semences plus productives dans les villages, diffusion de l'information technique auprès des producteurs, généralement analphabètes, sensibilisation à la nécessité d'une gestion efficiente de l'espace, etc.) sont accordées aux producteurs pour améliorer la productivité de leur parcelle.

Des informations précises et chiffrées sur le potentiel de production de l'anacarde ne seront disponibles qu'au terme de recherches commanditées à cet effet.

2.3.8 Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des producteurs d'anacarde en Côte d'Ivoire

La pratique de l'agriculture en Afrique en général, et notamment en Côte d'Ivoire, est une activité fortement influencée par les particularités sociales et culturelles individuelles. La connaissance des caractéristiques sociodémographiques des producteurs d'anacarde s'avère donc indispensable pour la prise de décisions sur les initiatives à venir.

Les principales caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des producteurs peuvent différer d'une zone à l'autre.

Selon l'enquête effectuée en 2006 par l'*ANADER* dans les trois principales régions productrices (Lacs, N'Zi Comoé, Zanzan), les personnes âgées de plus de 60 ans sont les plus nombreuses parmi les producteurs, leur proportion étant de 77 % contre seulement 23 % pour toutes les tranches d'âge cumulées de 0 à 40 ans. Cette situation peut s'expliquer par deux phénomènes :

- ▶ le mode de gestion des terres : généralement la terre, et parfois la parcelle, appartiennent à la famille, dont le garant est soit le père soit la personne la plus âgée ;
- ▶ l'exode rural qui est très présente dans de nombreuses régions du pays.

Aussi, observe-t-on une corrélation positive entre l'âge et la taille des exploitations.

Selon l'enquête effectuée en 2006 par l'*ANADER*, 74,59 % des producteurs des régions du N'Zi Comoé, du Zanzan et des Lacs sont analphabètes. Seulement 17,4 % des producteurs ont fréquenté l'école et n'ont atteint que le niveau primaire. Ce constat n'est pas à l'avantage des processus de modernisation et de la professionnalisation de la production d'anacarde en Côte d'Ivoire.

Les producteurs d'anacarde en Côte d'Ivoire sont des producteurs individuels comme en témoignent les données de l'*ANADER* relatifs aux trois régions ci-dessus mentionnées. Dans ces zones, 71,1 % des producteurs n'exercent pas cette activité dans le cadre d'une *organisation professionnelle agricole (OPA)*. L'organisation paysanne est pourtant la condition indispensable au succès des activités de professionnalisation de la filière, en général, et à l'organisation de la production en vue de la maîtrise de la qualité, en particulier.

La superficie moyenne nationale des exploitations est généralement de 3 ha (*ARECA 2006*). Cette tendance avait déjà été observée par l'*INADES* en 2003, dans la zone de Bondoukou. En effet, dans cette zone, les superficies totales et productives des exploitants variaient de 0,5 ha à 13 ha et de 0,5 ha à 12 ha avec également des moyennes s'élevant respectivement à 3,65 et 3,08 ha.

Il convient d'indiquer toutefois que ces données reposent généralement sur des simulations. L'extrapolation d'une superficie totale d'au moins 700 000 ha, à partir de ces données et d'un nombre total de 250 000 producteurs d'anacarde, serait cependant incorrecte puisque la superficie totale connue n'excède pas 500 000 ha. Il existe donc un réel besoin d'effectuer une étude spécifique, en recourant à des méthodes clairement explicitées, de manière à établir les indicateurs socioéconomiques de la filière.

L'expérience du producteur est mesurée par le nombre d'années de pratique de la culture. La plupart des producteurs d'anacarde sont des agriculteurs depuis leur bas âge. Cependant, l'expérience de la culture de l'anacarde semble liée à la zone de culture. Selon l'*INADES 2003*, dans le Zanzan (Bondoukou), l'expérience des producteurs varie de 2 à 35 ans, la moyenne s'établissant à 8 ans. Dans les zones savaniques, cette expérience serait plus élevée car c'est dans cette partie du pays que la culture a été introduite pour lutter contre la dégradation avancée des écosystèmes suite à la déforestation et à la désertification.

2.3.9 Impact de la crise sur le système de production de l'Anacarde : cas de la zone de Bondoukou

Depuis septembre 2002, la Côte d'Ivoire connaît une crise politico-militaire qui a conduit à la partition du pays, dont une partie continue d'être aux mains et gérée par l'*ex-rébellion des Forces Nouvelles*. Cette partie occupée par l'ex-rébellion représente plus de 54 % des zones de production de l'anacarde.

Au regard des changements administratifs et institutionnels qui ont eu lieu dans ces zones, il se pourrait que cette situation ait un impact sur la filière en construction. Une étude menée en 2003 par l'*INADES* dans l'une des grandes zones de production (Bondoukou) limitrophe avec la partie nord-est occupée qui donne une idée de l'impact possible de la crise.

La majorité des producteurs d'anacarde, qui tiraient de leur activité un revenu moyen supérieur au seuil de pauvreté, ont vu leur situation se détériorer depuis le début de la crise que connaît la Côte d'Ivoire. En effet, les premières évaluations des impacts de la guerre sur les revenus des producteurs de l'anacarde révèlent une baisse considérable de cette variable. Le test de comparaison des moyennes des revenus tirés de l'activité de production avant et après le début de la crise indique que les revenus moyens sont passés de 273 411 FCFA à 140 831 FCFA, soit une différence moyenne de l'ordre 132 580 FCFA. Cette baisse du revenu du producteur est la conséquence de la crise sur l'exploitation et la disponibilité de main d'œuvre.



L'impact de la crise sur les exploitations d'anacarde s'est traduit, dans cette zone, par des pertes en superficies mises en valeur. Cette perte de surfaces agricoles est causée par le climat d'insécurité qui sévit dans la région et qui empêche l'entretien des parcelles. Ce manque d'entretien des plantations favorise les feux de brousse, l'un des principaux dangers menaçant les exploitations d'anacarde. Aussi, les difficultés d'entretien ont-elles eu un effet de réduction sur les quantités et la qualité des récoltes.

La crise politico-militaire que connaît la Côte d'Ivoire a eu des conséquences dramatiques au niveau de la main d'œuvre agricole. Ces effets se sont fait ressentir au niveau de la disponibilité et du coût de la main d'œuvre. La crise a entraîné le départ des ouvriers agricoles, dont la plus grande partie était composée de ressortissants étrangers des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, à savoir : le Burkina Faso, le Mali et la Guinée.

La pénurie de main d'œuvre a entraîné une hausse brutale du coût de la main d'œuvre recrutée pour l'entretien des parcelles ; ce facteur est de nature à affecter négativement le revenu des producteurs dans cette zone.

Si les impacts de la crise sur les producteurs de la zone gouvernementale sensible sont bien perçus, il semble que l'on dispose de peu de données de ce type au niveau de la zone sous contrôle de l'ex-rébellion qui, pour rappel, couvre plus de 54 % des zones de production.

Cependant, l'impact de cette zone sur les exploitations en termes de qualité et de quantité est bien réel. En effet, la crise a entraîné une augmentation de la divagation et de la transhumance des animaux d'élevage, ce qui a attisé les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces modes d'élevage ont une incidence sur la croissance des jeunes plantations, les animaux (bovins) endommageant les jeunes plants d'anacardiens. Avec les nombreux remplacements qu'effectuent les planteurs, on aboutit à des plantations hétérogènes du point de vue de l'âge des plants. Cette situation explique en partie le non-respect des densités de plantation.

2.3.10 Revenus et pauvreté des ménages producteurs d'anacarde

Dans le *Document de stratégie sur la réduction de la pauvreté (DSRP, 2009)*, l'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire part d'un seuil de pauvreté relatif obtenu sur la base des données de l'*Enquête permanente auprès des ménages de 1985 (EPAM 85)*, ce seuil était égal à 75 000 FCFA par habitant et par an. Ce montant a été évalué à partir des prix à la consommation.

Lors de chaque nouvelle enquête, ce seuil de pauvreté monétaire est réévalué. Les seuils ainsi obtenus sont les suivants : 101 340 FCFA en 1993, 144 800 FCFA en 1995, 162 800

FCFA en 1998, 183 450 FCFA en 2002 et 241 145 FCFA en 2008. En 2008, est donc considéré comme pauvre, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 241 145 FCFA par an, soit 661 FCFA par jour.

Selon cette source, le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. En 2008, une personne sur deux était pauvre contre une personne sur dix en 1985. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10 % en 1985 à 48,9 % en 2008, ce qui correspond à un nombre total de pauvres estimé à 974 000 en 1985 et à 10 174 000 en 2008.

Cette pauvreté a, de tout temps, été plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2008, 12 personnes vivant en milieu rural sur 20 étaient pauvres contre 6 en milieu urbain. En 1985, le rapport était de 3 personnes pauvres sur 20 en milieu rural, contre 1 personne pauvre sur 20 en milieu urbain. La pauvreté en milieu rural s'est particulièrement aggravée dans la période récente qui a coïncidé avec celle de la crise militaro-politique. Le taux est ainsi passé de 49 % en 2002 à 62,45 % en 2008, soit une augmentation de plus de 13 points alors que cette progression n'est que de 4 points en milieu urbain où le ratio de pauvreté s'est accru pour passer de 24,5 % en 2002 à 29,45 % en 2008.

Au niveau spatial, il est à noter également que la pauvreté est inégalement répartie. Comparativement à 2002, la pauvreté s'est fortement accrue au niveau des pôles de développement occupés par la rébellion. En 2008, huit pôles de développement sur dix avaient un taux de pauvreté supérieur à 50 % contre quatre en 2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 personnes pauvres sur 5 en 2008. Ce pôle est suivi par ceux de l'Ouest (63,2 %) ; du Centre-Ouest (62,9 %) ; du Nord-Ouest (57,9 %) ; du Centre-Nord (57,0 %) et du Nord-Est (54,7 %).

En l'absence de données sur le revenu et l'état de pauvreté des producteurs d'anacarde, les informations sur la pauvreté des ménages dans ces pôles peuvent être utilisées à titre d'approximations. En effet, les pôles Nord, Centre-Ouest ; Nord-Ouest ; Centre-Nord et du Nord-Est concentrent la quasi-totalité des producteurs d'anacarde.

2.3.11 Organisations des producteurs d'anacarde

La production d'anacarde en Côte d'Ivoire est dominée par les exploitants individuels. Il existe relativement peu d'organisations paysannes, alors que celles-ci seraient pourtant indispensables à la défense de leurs intérêts face aux pisteurs et aux autres acheteurs.

La nécessité pour les producteurs de s'organiser va au delà des intérêts directs que ceux-ci pourraient en tirer, car l'avenir de la filière tout entière en dépend. En effet, les acteurs de la fi-

lière sont engagés dans un processus de professionnalisation de la filière et plusieurs de ces initiatives concernent le volet production, l'une des plus importantes concernant l'amélioration de la qualité de la noix de cajou.

Les coopératives existantes sont réparties sur l'ensemble du territoire. Celles-ci sont de petite taille au regard du potentiel d'adhérents qu'elles peuvent toucher.

Dans tous les cas, le fonctionnement des coopératives existantes est peu régulier. Selon *l'ARECA* (2008) et *l'ANOPACI* (2008), les principales faiblesses des coopératives de production se situent au niveau :

- du dysfonctionnement des organes statutaires, qui finit par entraîner une démotivation des membres, des abus de pouvoirs de la part des dirigeants et la mauvaise gouvernance de l'organisation ;
- de la non maîtrise de l'effectif des membres : cette situation ne favorise pas une meilleure planification des activités ;
- du manque de personnel technique : le suivi des activités ne se fait pas correctement, les exploitants ne sont pas formés et, par conséquent, les résultats sont limités.
- de la méconnaissance du cadre juridique de leur organisation : cette situation est à l'origine de nombreux dysfonctionnements constatés, les coopératives étant de plus en plus assimilables à des particuliers exerçant le commerce de la noix de cajou, etc.

Aussi, la typologie des organisations paysannes est-elle caractérisée et dominée par des organisations de petite taille. C'est le cas de la plupart des coopératives et des groupements de producteurs. Compte tenu des ambitions de la filière, il serait nécessaire d'avoir des organisations d'envergure régionale (Union) et nationale (Fédération).

Tableau 2.3.7 : Quantités de noix de cajou exportées par chaque coopérative au 31 décembre 2009

Coopérative	Quantités (en Kg)
BARAKA	14 761 774
ORRADA	3 841 282
COOPRADI	13 260 832
CODEPADEN	1 282 966
CABF	3 932 285
COOPAD	12 035 877
COSAMA	1 132 806
COOPAG	1 350 990
COOGES	11 739 316
ECAB	5 814 816
BAGBE	269 411
UCAB CI	1 435 803
CAB-CI	7 689 412
CUMUL COOPEX	78 547 570

Source : INTERCAJOU, 2009

Il existe quelques tentatives d'organisations d'envergure nationale, ce qui est notamment le cas de *l'Association des Producteurs d'Anacarde de Côte d'Ivoire (APACI)* qui reste techniquement peu représentative.

L'effectif des coopératives de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire n'est pas maîtrisé. Pour y arriver, un diagnostic est en cours au niveau de l'interprofession (*INTERCAJOU*).

Cependant, le potentiel des coopératives est immense surtout dans les zones nord (principal bassin cotonnier) où les nombreuses coopératives de production cotonnière peuvent intégrer la gestion de l'anacarde au même titre que le coton.

Parmi les coopératives existantes, certaines sont régulièrement agréées à l'export. Parmi les quinze (15) coopératives de production agréées à l'exportation en 2009, par exemple, treize (13) ont effectivement exporté des noix de cajou comme indiqué *dans le tableau 2.3.7*. Les quantités exportées représentent près de 24 % des exportations totales.



Selon le *Document de Stratégie sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP)* élaboré en 2009 par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, les inégalités de genre persistent à plusieurs niveaux : accès aux services sociaux de base (éducation, santé), à l'emploi, aux ressources et facteurs de production, notamment la terre et le crédit, à la prise de décisions et à la participation à la vie publique et politique.

Dans le domaine de l'éducation, la proportion de filles inscrites en 2006 en première année du cycle primaire (44 %) est largement inférieure à celle des garçons (56 %). Par ailleurs, le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire (60,2 %) reste faible comparé à celui des garçons (65,5 %).

Ces tendances sont confirmées par l'indice de parité qui est de 88 filles pour 100 garçons dans le primaire et 77 filles pour 100 garçons dans le secondaire en 2006. En 2008, le taux net de scolarisation des filles dans le primaire est de 53,07 %, contre 58,84 % pour les garçons. Dans le secondaire, ces taux sont respectivement de 22,56 % contre 30,34 %.

Au niveau de l'emploi, les femmes sont moins représentées sur le marché de l'emploi moderne. En effet, en 2005, seulement 12,71 % des emplois modernes étaient occupés par des femmes.

En ce qui concerne la participation à la vie politique et à la prise de décisions, la proportion des femmes reste encore faible. Depuis les dernières échéances électorales, seuls 19 sur 223 sièges au Parlement sont occupés par des femmes, soit 8,5 %, et seulement 9 femmes sur 197 sont maires, soit 4,6 %, et une seule femme est présidente du Conseil général sur 58 présidents de Conseils généraux et de districts. Le gouvernement formé en mars 2007 ne compte que 4 femmes ministres sur 33 membres, soit 12,12 % de l'effectif.

La pauvreté touche, partout, indistinctement les hommes et les femmes, mais elle est globalement moins élevée chez les ménages dirigés par des femmes.

En 2008, le ratio de pauvreté au plan national se situe à 48,4 % chez les hommes et à 49,5 % chez les femmes. En milieu rural, le niveau de pauvreté dans les ménages dirigés par une femme est plus élevé (supérieur à 70 %) que celui des ménages ayant un homme à leur tête dans les pôles Nord, Centre-Ouest, Centre-Nord et Nord-Est. La situation inverse est observée chez les ruraux de l'Ouest, du Centre et du Centre-Est, où le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par un homme reste supérieur à 64 %. Dans le reste des pôles, aucune différence significative n'est observée. Les inégalités liées au genre s'expliquent par les pesanteurs socioculturelles, les rapports sociaux stéréotypés et dévalorisants et le faible recours à l'approche des droits humains pour répondre aux besoins pratiques et

stratégiques des femmes et des hommes. La persistance des inégalités liées au genre est aussi due au manque de vulgarisation et à une application insuffisante des textes réglementaires et législatifs en faveur de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes. En effet, malgré l'existence de cadres juridiques de protection, 35 % des femmes mariées vivent dans des unions polygames, une proportion importante de filles subissant encore des pressions de tout genre pour vivre en union et près de la moitié des femmes étant encore victimes de l'excision.

Il ressort de ce qui précède que la promotion de l'égalité de genre reste confrontée à la persistance des inégalités sociales, économiques et politiques entre hommes et femmes dans la société.

L'intervention des femmes dans la filière anacarde en Côte d'Ivoire se situe principalement au niveau de ces deux maillons que sont la production et la transformation. Les données disponibles sur les aspects liés au genre sont très disparates et sont limitées à des localités ou groupements ; elles ne sont pas représentatives au plan national.

Au niveau du maillon production, la présence de la femme est relativement peu marquée. En d'autres termes, les vergers sont rarement la propriété des femmes dans la plupart des régions productrices. Le taux de femmes parmi les producteurs de trois (3) régions du pays (Zanzan, N'zi Comoé, Lacs) était de 17 % (*ANADER 2006*).

Ce constat ne s'applique pas seulement à la filière anacarde, mais aussi à l'ensemble des cultures pérennes. En effet, l'exploitation de cultures pérennes et la problématique de la propriété foncière vont de pair, car dans la plupart des communautés traditionnelles, les femmes ne pouvaient posséder de terres agricoles que par voie de succession dans diverses régions de la Côte d'Ivoire. Au niveau de la production, très souvent les femmes aident leur mari en s'occupant de la cuisine et des autres travaux ménagers.

Par contre, les femmes sont très présentes dans les activités postproduction. En effet, elles sont les plus concernées par la récolte, le triage, le séchage et le transport des produits des plantations jusqu'à la maison. La commercialisation des noix brutes est aussi bien faite par des hommes que des femmes.

Cependant certaines zones font exception en la matière. C'est le cas de la zone d'Odienné (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) où il existe, depuis 1981, une coopérative créée par les femmes, dénommée Coopérative des planteurs d'anacardiens de Côte d'Ivoire (Copla ci), qui détient aujourd'hui 150 ha.

C'est surtout au niveau de la transformation que le rôle des femmes est le plus visible. En effet, elles constituent l'essentiel de la main d'œuvre dans les unités de transformation. Le taux de femmes dans ces unités varie autour de 80 %. Ce taux est de 85 % au niveau de l'unité de la *Coplaci* (Odienné) et de 80 % dans l'unité de *Simpugo* (Nord-Est).

Encadré 1 : Impact du projet « Structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix » du projet RONGEAD sur les questions d'équité et de genre (extrait de l'évaluation finale, 2008)

La transformation constitue le véritable maillon de structuration de la filière. L'engouement qu'elle crée, la nette progression (52 %) des quantités transformées et exportées au cours des deux dernières années constituent un véritable espoir pour les zones rurales touchées par le projet.

Les unités installées dans le cadre du projet ont permis de capter une part de la valeur ajoutée dans les villages. Elles ont permis d'assurer un revenu à de nombreuses femmes et à des jeunes impliqués dans la transformation de la noix brute en amandes. Les exploitations dont les transformatrices sont issues arrivent à améliorer leurs capacités de prise en charge de certaines dépenses. Dans trois des quatre villages d'implantation des unités de transformation, la noix de cajou constitue la première source de revenus et dans deux de ces villages (*Kiramissé* et *Kpana*) elle constitue une activité majeure des communautés.

La mission d'évaluation du projet a déploré l'absence de centralisation et de traitement de données sur les revenus distribués et leur affectation par les femmes. Elle a aussi déploré l'absence de données sur les revenus globaux des exploitations dans ces villages pour mieux apprécier l'impact réel de ces unités sur les niveaux de richesses des exploitations familiales concernées.

Même si l'amande représente une exploitation très limitée de l'anacarde (la pomme, le baume, ne sont pas utilisés), elle a permis de structurer la production des zones d'implantation autour des unités. Les quantités transformées restent encore faibles mais arrivent à nourrir l'espoir d'un lendemain meilleur au niveau des zones d'implantation. Sur quatre unités implantées à Bondoukou, trois fonctionnent de façon tout à fait satisfaisante.

Au-delà de la rémunération, la question posée est la justification du contrôle des unités par les coopératives. L'ensemble des efforts consentis sont essentiellement ceux des groupements féminins. Les marges générées par les unités ne sont pas réparties de façon transparente.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives ont été lancées en vue de lutter contre la pauvreté des femmes et de promouvoir leur autonomisation par l'anacarde. C'est le cas du programme conduit depuis 2007 par l'ONG *RONGEAD* à l'endroit de 400 femmes.

Pourquoi les unités ne se posent-elles pas en micro-entreprises rurales, qui seraient la propriété de groupements par exemple ? Il est absolument nécessaire de développer une réflexion autour de ce problème avec les coopératives et les groupements féminins sous l'éclairage des comptes réels de chaque unité.

Selon le rapport d'évaluation, l'intervention du projet a permis une meilleure valorisation de la production par la maîtrise du processus de transformation des noix avec des rendements équivalents aux rendements industriels. Grâce aux unités de transformations pilotes installées dans quatre villages et la formation technique des groupements féminins, d'autres coopératives, créées sur fonds propres et affichant clairement leurs ambitions de transformer toute la production de leurs membres, voient le jour.

Une vague de protestation monte progressivement des unités de transformation. Les femmes qui constituent un peu moins de 88 % de la main d'œuvre des unités de transformation, deviennent de plus en plus revendicatives : elles sont affectées aux postes les plus difficiles (décorticage et dé pelliculage) avec des rémunérations plus faibles que celles des jeunes hommes.

Unités	Effectifs	Femmes	Hommes
Taoudi	79	63	16
Kiramissé	107	99	8
Kpanan	186	164	22
Total	372	326	46

Les producteurs consentent d'importants efforts financiers pour mettre en place des infrastructures de transformation des noix. Si certains montages financiers semblent discutables, le fait d'accepter d'engager des sommes aussi importantes constitue en soi un acte d'engagement des communautés qu'il convient de mettre à l'actif du projet.

Certains villages ont déjà identifié les unités de transformation comme opportunité de maintien des jeunes dans les villages. À Kpana, la volonté de recruter les jeunes filles pour assurer la relève et surtout, comme alternative à la migration, est nettement affirmée.





2.4 Description détaillée de la transformation et de la commercialisation des noix de cajou

2.4.1 Description de la transformation

L'intérêt pour la transformation de la noix de cajou est de plus en plus indéniable au regard des différentes initiatives qui visent à inverser les tendances actuelles dominées par la commercialisation de la noix brute.

En effet, à l'état actuel, la transformation reste une activité relativement marginale au regard du niveau de transformation. Le taux de transformation, qui est en chute progressive suite à l'augmentation de la production nationale, a avoisiné les 2 % de la production nationale ces deux dernières années. Tous ces divers produits et sous-produits ont des valeurs marchandes. En Côte d'Ivoire, les produits issus de la transformation sont l'amande de cajou, le fruit et la coque.

L'amande de cajou, qui est le principal produit de transformation de la noix de cajou, contribue à près de 85 % de la valeur de la noix brute. Peu de chiffre existe sur l'exportation et la commercialisation intérieure de l'amande. Cette situation s'explique en partie par le fait que les vendeurs ne se sentent pas obligés de communiquer les chiffres à l'autorité de la filière dans la mesure où les exportations d'amandes ne sont pas taxées.

Quelques opérateurs valorisent actuellement la pomme pour produire de la liqueur. C'est le cas de la société *VAGNY-LAB*. Ces expériences en sont encore à leurs débuts.

Les déchets sont actuellement utilisés comme combustibles dans certaines localités situées en milieu rural. Les déchets sont utilisés comme énergie de substitution au bois et aux tiges à des fins de cuisson dans les villages.

2.4.1.1 Historique des unités de transformation

Au plan historique, la transformation a commencé en 1975 avec l'entreprise *SOVANORD*, créée par les **cadres du Nord** pour assurer la valorisation de la noix de cajou.

Après quelques difficultés rencontrées par la *SOVANORD*, celle-ci sera ultérieurement remplacée par l'*AISA* jusqu'à la fin 1998. La société *Anacarde Industrie (AICI)* a repris les activités de cette unité, mais face aux difficultés rencontrées dues en premier lieu au coût de la matière première et à l'environnement de la filière, celle-ci a loué ses installations à cajou-ci appartenant au groupe *AFRECO*. Pour des raisons diverses, cette usine est fermée depuis 2002.

La majorité des unités actuelles sont relativement plus récentes. La plus ancienne parmi elles est la *SITA*, précédemment *SIDORO*. Elle a été créée en 1998 et constitue la première

véritable unité dans le pays utilisant des techniques indiennes de cuisson à vapeur avec une capacité de 2 500 tonnes par an de noix de cajou. Le reste des unités de transformation ont été installées après 2004.

Les unités de transformation couvrent généralement toutes les régions productrices de la Côte d'Ivoire. Cependant, deux régions seulement possèdent de grandes unités de transformation fonctionnelles. Il s'agit de la région du N'Zi Comoé avec l'unité du groupe *OLAM Ivoire* et la région du Worodougou avec la *SITA*. Cependant, l'unité de CAJOU-CI, utilisant une technologie italienne Oltremare, du groupe *AFRECO*, située dans la région des savanes (Korhogo) serait en voie de redémarrer ses activités.

Il faut, par ailleurs, relever l'existence d'une dynamique locale en faveur de la transformation à petite échelle.

Encadré 2 : Contexte et difficultés de la SOVANOD

L'Etat Ivoirien, alors soucieux de réduire les disparités régionales, implanta en 1972 à Korhogo (Nord), une société pour la valorisation de l'anacarde du nord, la *SOVANORD*, dont l'objectif était la collecte et la commercialisation de noix de cajou destinées au marché indien. Celle-ci montra rapidement ses limites : les coûts de transport élevés, le manque de professionnalisme des dirigeants et les relations conflictuelles avec les collecteurs privés contraignirent la société à arrêter l'exportation de noix dès 1975. Bien que déficitaire, la société poursuivait néanmoins la collecte et le stockage de produits avec le concours de la *Caisse de stabilisation (CAISTAB)*, (Yves- A. Fauré et Pascal Labazée (IRD, Paris, 1998).

2.4.1.2 Structure et répartition spatiale des unités de transformation

Du point de vue de la typologie, la transformation de l'anacarde est l'œuvre de trois (3) catégories d'unités, à savoir :

- les grandes unités industrielles caractérisées par une capacité moyenne de plus de 1 000 tonnes par an ;
- les unités semi-industrielles dont la capacité moyenne de transformation se situe entre 500 et 1 000 tonnes par an ;
- les petites unités qui ont une capacité moyenne de moins de 500 tonnes par an. Celles-ci sont généralement des unités de type artisanal.

Les grandes unités industrielles sont au nombre de deux :

OLAM IVOIRE : Localisée à Dimbokro, dans le N'Zi Comoé, cette unité utilise également une technologie indienne de cuisson à vapeur. Elle a une capacité de transformation de 5 000 tonnes de noix brutes par an. Elle a contribué à la mise sur pied de petites unités qui œuvrent dans sa zone d'activité. Ces dernières sont actives dans la transformation de noix de cajou depuis 2005 dans les régions du Zanzan et du N'Zi Comoé.

L'unité de transformation **SITA** : Située à Odienné, dans la région du Denguélé, cette usine utilise une technologie indienne de cuisson à vapeur et réalise la première et la deuxième transformation.

La première transformation donne lieu à des amandes fraîches, exportées dans leur grande majorité. Quant à la deuxième transformation elle consiste à produire des amandes rôties et salées prêtes à être consommées et sont distribuées dans les grandes surfaces au niveau local et en Europe. Sa capacité de transformation est estimée à 2 500 tonnes par an.

Une troisième unité de grande capacité est en voie de création à Touba dans le nord-ouest du pays. À en croire les dires de son promoteur, rencontré lors de l'étude, cette unité aura une capacité de transformation de cajou de 5 000 tonnes/an.

Les unités semi industrielles relevées dans la littérature sont au nombre de deux **CAJOU DE FASSOU**.

Installée en décembre 2007, cette unité de transformation se trouve à Yamoussoukro, dans la région des lacs. Il s'agit d'une unité dotée de machines fabriquées localement à partir de chaudières pour les autoclaves, les machines de découpe, les séchoirs et les systèmes de calibrage utilisant la technique de cuisson à vapeur. Elle a une capacité de 1 500 tonnes par an.

Il faut noter l'existence d'une unité industrielle à Korhogo, au nord, dans la région des savanes. Elle est la plus ancienne de toutes les unités de transformation de la Côte d'Ivoire. Devenue **CAJOU-CI** en 1998 après avoir connu plusieurs statuts juridiques, elle utilisait la technologie italienne et procédait à la transformation primaire de noix brutes pour obtenir des amandes blanches qu'elle exportait vers l'Afrique du Sud et la France. Selon une étude conduite par l'*ANADER*, elle serait fermée pour insuffisance de stocks de matière première à transformer et pour manque de résultats.

COOGES : Cette unité a démarré ses activités au cours de la campagne 2008 et est implantée dans le village de *SEPINGO*, dans la région du *ZANZAN*. Elle est la propriété d'une coopérative. Comme la plupart des unités existantes, elle utilise une technologie indienne. Elle a une capacité de transformation de 540 tonnes.

Selon un état des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde réalisé par le *FIRCA* en 2009, des unités artisanales de transformation s'ajoutent aux unités industrielles et semi industrielles. Le développement de ce type de transformation est relativement récent. Il s'est opéré avec l'appui d'ONG (*ACMC*, *RONGEAD*, *INADES-Formation*) et grâce à l'initiative de fils du terroir.

Près de onze unités ont été installées dans cinq régions avec le soutien de ces ONG. Il s'agit notamment des installations suivantes :

- ▶ vallée du Bandama : Bouaké (ONG Notre Enfance), Katiola (*coopérative COOPRAG*) ;
- ▶ Worodougou : Pokoutou à Tiénigboué (*COOPRAMOVIT*) ;
- ▶ Savane : Dabakala (*OFED*), Karakoro (*groupement Chongagnigui*), Nganou dans Niofoin, Ferké (*coopérative Klognonmon*) ;
- ▶ Zanzan : Bouna (*Cocopraged*), Bondoukou (*COPABO*, 03 unités).

Afin de permettre de s'en faire une idée plus précise, certaines de ces unités sont présentées ci-dessous :

COPABO, par exemple, est une coopérative de référence de la filière anacarde en Côte d'Ivoire exerçant à Bondoukou. Il ressort d'une étude effectuée par la *GIZ* en 2009, que cette coopérative a démarré ses activités de transformation en 2004 tout en utilisant des techniques de transformation dans son processus d'usinage. Cette unité aurait une capacité de transformation de l'ordre de 400 tonnes par an. **COPABO** compte aujourd'hui trois unités essentiellement gérées par des groupements de femmes.

L'unité de la Coopérative des producteurs d'anacarde, de mangue, d'orange et de vivriers (*COOPRAMOVIT*) de Tiénigboué ; dans le département de Mankono, opère depuis quatre ans et dispose à ce jour de deux machines de décorticage : Elle est dirigée par un gérant et emploie environ 50 personnes comme main-d'œuvre occasionnelle. Cette main-d'œuvre, constituée de femmes au cours des premières années, est, au fil des ans, devenue l'affaire des jeunes du village de Pokoutou. Pour la campagne 2009, ce sont 20 tonnes de noix brutes qui ont été transformées. La principale difficulté à laquelle l'unité se trouve être confrontée est l'absence de financement pour constituer le stock. En effet, la pratique du dépôt-vente n'étant pas en vigueur, la coopérative est tenue de payer au comptant les produits constituant son stock, ce qui nécessite des ressources conséquentes.

L'unité de *CHONGAGNIGUI*, dans la région des savanes, est une coopérative de femmes productrices de produits maraîchers et vivriers située à *KARAKORO* à 10 km de Korhogo. Cette coopérative compte en son sein 3 800 femmes issues de 75 groupements. Ces femmes étant majoritairement analphabètes, les volets administratifs et comptables sont assurés par

les quelques hommes de la coopérative qui ont été scolarisés. La coopérative *CHONGAGNIGUI* dispose d'une unité de transformation, qui a été créée en février 2008. Cette initiative a été lancée dans le cadre des projets de construction d'unités de transformation des produits agricoles financés par le *PNUD* sur proposition du *conseil général de Korhogo*. Avec le concours de *l'INADES FORMATION*, la coopérative a assuré la formation de ses membres en mai 2008. Cette formation a porté, d'une part, sur les technologies de transformation du cajou (décorticage et dépelliculage) et, d'autre part, sur la gestion de l'unité de transformation. La coopérative exporte les amandes vers l'Europe. Pour la campagne 2009, une commande de 4 tonnes d'amandes lui a été passée par un importateur européen.

Dans le souci d'améliorer la qualité des amandes, la coopérative a eu la promesse de nouvelles machines de décorticage de l'ONG *CHIGATA*. Pour l'entretien des matériels de l'unité de transformation, la coopérative envoie ses techniciens à l'I2T qui a pour mission de réaliser des mesures de renforcement des capacités. En outre, la coopérative dispose de deux petits magasins de stockage des noix destinées à la transformation.

La mission n'a pu accéder à des informations précises sur les autres unités artisanales mentionnées plus haut. Huit petites unités de transformation de la noix de cajou sont en cours d'installation dans le cadre du projet de fabrication et d'installation de petites unités de transformation de noix de cajou du *PNUD*. Ces unités ayant chacune une capacité de 250 kg par jour, soit environ 50 tonnes par an, seront implantées dans quatre zones (Bouna, Séguéla, Korhogo, Bouaké) à raison de 2 unités par zone.

Tableau 2.4.1 : Situation des bénéficiaires d'un appui du PNUD

Régions	Bénéficiaires
Worodougou	Soutia de Babien ; Copravovit de Tiéningboué
Vallée du Bandama	Eboyekun de Diabo ; Ucopak de Niakara
Savanes	Uconako de Korhogo ; Womagnon de Sinématiali
Zanzan	Kassitrou de Tanda ; Cocopravagel de Bouna

Elles sont en train d'être construites sur place par l'I2T qui assurera également leur installation et la formation des bénéficiaires, membres de huit coopératives. Ces unités devraient être opérationnelles d'ici fin 2010.

Selon une source de l'ANADER, la principale difficulté de ces petites unités réside dans l'approvisionnement en matière première, dont elles ne peuvent assurer le financement. Cette difficulté fait que le maintien en activité de ces petites unités est constamment menacé.

2.4.1.3 Procédé de transformation utilisé

Les technologies utilisées par toutes les usines sont basées sur le même procédé : la cuisson à la vapeur. La seule différence est qu'à l'exception d'*OLAM*, les autres unités utilisent, à différentes étapes de la transformation, des machines qui sont conçues localement et qui ne sont pas toujours performantes. Les machines utilisées à l'usine d'*OLAM* sont toutes importées d'Inde et ont une efficacité reconnue.

Les équipements dans toutes les usines comprennent des décortiqueuses manuelles et une technologie de cuisson à la vapeur. Les petites unités mettent l'accent sur leur esprit d'innovation technologique et sur la fabrication locale d'équipement, ce qui, en termes de transformation, ne conduit pas toujours à de bons résultats. Par exemple, le cajou de Fassou a apporté la preuve d'une adaptation innovante de chaudière et de séchoir en utilisant des roues de camions comme cuiseur et un container de 20 pieds comme séchoir (*GIZ, 2009*).

2.4.1.4 Caractéristiques majeures des principales unités de transformation

Tableau 2.4.2 : Vue globale des unités de transformation

Catégorie d'industrie	Unité	Localisation	Statut juridique ou propriété	Date de mise en service	Capacité potentielle de transformation	Technologie utilisée
Grandes unités industrielles	OLAM IVOIRE	N'Zi Comoé (Dimbokro)	Privé	2004	5000 tonnes	indienne
	SITA	Worodougou (Odienné)		1998	2 500 tonnes	italienne
	COSAMA ⁴	Bafing (Touba)	Coopérative	2009	5 000 tonnes/an	
Unités semi-industrielles	CAJOU FASSOU	Région des lacs (Yamoussoukro)	Privé	2007	1 500 tonnes	locale
	GOOGES	Région du Zanzan (SEPINGO)	Coopérative	2008	540 tonnes	indienne
Petites unités	COPABO	Région du Zanzan (Bondoukou)		2004	400 tonnes	
	PAMO	N'Zi Comoé (Bongouanou)			500 tonnes	brésilienne
	COOPRAMOVIT	Worodougou (Pokoutou s/p de Tiénigbé)	Coopérative	2006	Environ 50 tonnes/an	locale et étrangère
	CHONGAGNIGUI	Région des Savanes (Ferké)				
	COCOPRAGED	Région du Zanzan (Bouna)				
	COOPRAK	Région des savanes (Korhogo)				
	CHONGAGNIGUI	Savane : (Karakoro)		2008		
	KLOGNONMON	Savane : (Ferké)				
	OFED	Savane : (Dabakala)	Groupement de femmes			

2.4.2 Description détaillée de la commercialisation

La Côte d'Ivoire est un cas particulier en ce qui concerne la commercialisation des produits de l'anacarde. En effet, les produits de l'anacarde sont commercialisés sous la forme de noix brutes à près de 98 %, ce qui explique la position de la Côte d'Ivoire, qui est le premier exportateur de noix de cajou au monde.

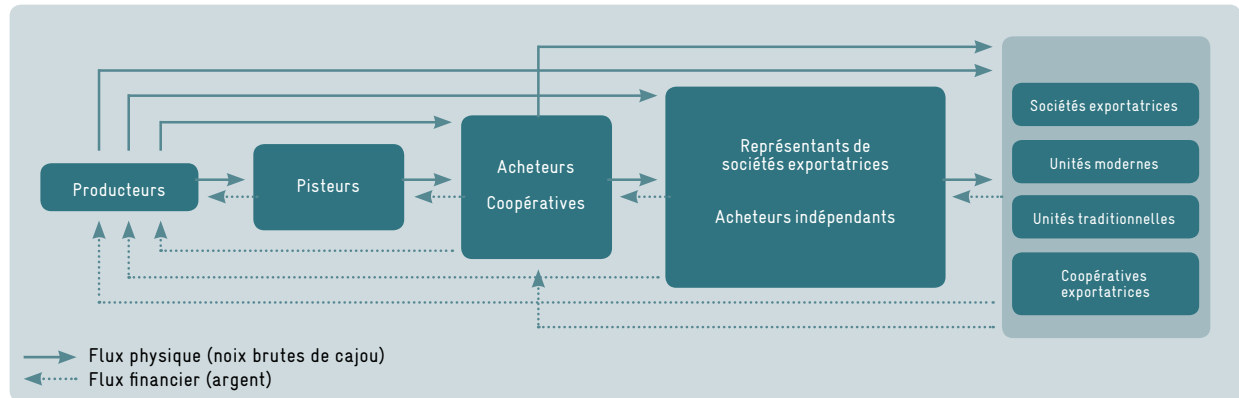
La commercialisation de l'amande de cajou, le principal produit de transformation, n'est pas développée. Quant à la pomme et aux autres produits de la transformation (amande), leur circuit commercial est quasi-inexistant.

2.4.2.1 Circuit de commercialisation de la noix brute de cajou

L'exportation des noix brutes est alimentée par un circuit de commercialisation interne très dense faisant intervenir plusieurs acteurs.

Les acteurs impliqués dans l'achat des noix de cajou peuvent être regroupés en quatre (4) catégories. Les principaux acteurs rencontrés le long de la filière anacarde sont les coopératives, les pisteurs, les acheteurs sous contrats et les acheteurs indépendants, les sociétés commerciales et les usiniers.

Figure 2.4.1 : Circuit de commercialisation de la noix de cajou en Côte d'Ivoire



Source : ARECA, 2006

Comme indiqué ci-dessus, le circuit de commercialisation de la noix brute de cajou fait intervenir divers acteurs :

a. Les coopératives des producteurs : Compte tenu du manque d'organisation de la filière, les producteurs n'ont pas aujourd'hui suffisamment de coopératives pour défendre leurs intérêts face aux pisteurs et aux autres acheteurs. Néanmoins, il existe quelques coopératives regroupant très souvent à la fois les producteurs d'anacarde et ceux d'autres produits.

Le recensement des stocks et la collecte des produits sont du ressort des délégués des coopératives qui sont basés dans les villages. Ils sont aussi chargés de trouver des moyens de transport pour acheminer les quantités collectées au siège de la coopérative. Les opérations des coopératives sont financées à partir de fonds propres. Dans la majorité des cas, les coopératives s'assimilent à des commerçants organisés dans la mesure où les achats de produits se font au comptant et non par dépôt-vente. Les coopératives approvisionnent en noix de cajou les commerçants ou des sociétés commerciales.

b. Les pisteurs : Ils desservent généralement la même zone que les producteurs et connaissent le milieu villageois. Ils peuvent être des leaders d'opinion ou des meneurs de groupes sociaux (responsables des jeunes, chefs de famille, etc.). C'est sur eux que s'appuient les acheteurs, exportateurs et industriels qui leur avancent les sommes nécessaires à l'achat des noix pour un prix fixé à l'avance. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans la collecte des noix de cajou. Ils peuvent travailler à la fois pour les acheteurs, les exportateurs et les coopératives.

Ce sont des acteurs qui possèdent des informations sur la disponibilité des stocks, l'évolution des prix et toutes autres informations commerciales du côté des producteurs et des acheteurs.

c. Les acheteurs sous contrat et acheteurs indépendants : Les acheteurs sous contrat travaillent pour des sociétés exportatrices qui leur avancent de l'argent pour préfinancer l'achat des noix à un prix correspondant à un quota. Un acheteur pourrait solliciter les services de plusieurs pisteurs allant jusqu'à 10 ou plus en fonction de l'im-

portance des ressources dont il dispose, de son rayon d'action et des quantités de noix à collecter.

Les acheteurs indépendants possèdent leur propre réseau de collecte et de commercialisation. Ils se financent généralement sur fonds propres ou par des emprunts contractés auprès de certaines personnes physiques ou d'établissements financiers. L'acheteur dispose d'un registre de commerce, de bascules, d'un ou plusieurs magasins, de matériel roulant, de pisteurs ainsi que de moyens financiers pour l'exercice de son activité.

d. Les représentants des sociétés commerciales : Leur rôle est de suivre les activités des acheteurs financés par la société. Ils sont aussi chargés de fournir un appui technique (analyse de la qualité des produits) et des statistiques sur les régions de production. Toutefois, pendant la campagne de commercialisation, certains représentants outrepassent leur mandat pour s'adonner à des activités d'acheteur.

e. Les sociétés commerciales, les coopératives d'exportation et les usines de transformation : Les sociétés commerciales, les coopératives d'exportation et les usines de transformation sont les derniers maillons de la filière à partir desquels le produit brut et/ou transformé quitte la Côte d'Ivoire vers les marchés d'exportation.

Les sociétés exportatrices comptent un nombre important d'acteurs. Une trentaine de ce type de sociétés ont été agréées pour la campagne 2009.

Ces sociétés peuvent être classées en deux grandes catégories en fonction de leurs activités. Ce sont :

- les sociétés à activités saisonnières ; il s'agit de sociétés constituées par les représentants d'usinières indiens. Elles ne fonctionnent que pendant la campagne et s'adonnent exclusivement à la commercialisation de la noix de cajou ;
- les sociétés à activités permanentes ; elles sont constituées soit par des capitaux étrangers soit par des capitaux ivoiriens, soit par une fusion de ces deux sources de capitaux. En plus de l'anacarde, elles développent des activités variées, parfois dans des secteurs autres qu'agricoles.

**Encadré 3 : Activités menées avant l'exportation des noix de cajou brutes**

Pour exporter des noix de cajou, les étapes ci-dessous sont à observer pour l'obtention de l'autorisation d'exporter.

Étape 1 : Figurer sur la liste des exportateurs agréés pour la campagne en cours (pour l'année 2010 ce sont au total 40 opérateurs agréés, dont 12 coopératives et 28 sociétés commerciales)

Étape 2 : Contrôle phytosanitaire à l'embarquement ; le contrôle se fait par les inspecteurs du *ministère de l'agriculture*. L'ensemble de la production à exporter est à traiter à l'aide de produits phytosanitaires pour éliminer tous les organismes vivants. Ce traitement qui revient à 600 FCFA la tonne est à la charge de l'opérateur exportateur. C'est après ce travail que le contrôle est effectué et que l'autorisation de mise à quai est délivrée.

Étape 3 : Le contrôle qualité ; cette activité est effectuée par l'*ACE* à qui l'État a confié cette mission. Il a lieu au moment de la mise en conteneur des produits. *L'ACE* procède à des prélèvements d'échantillons et effectue son contrôle dans trois directions :

- ▶ le taux d'humidité : le taux d'humidité toléré est de 10 %, la moyenne sur les quatre dernières années est de 9,6 % ;
- ▶ le taux de grainage : la fourchette admise est de 180 à 220 noix par kg avec une norme souhaitée de l'ordre de 200 ;
- ▶ le rendement en amande : en Côte d'Ivoire, il faut en moyenne 48 LBS pour 80 kg (1kg = 0,454Lbs).

Au terme de ce *contrôle* un *Bulletin de contrôle qualité* est délivré. Outre le contrôle de qualité, on effectue un contrôle du poids qui est désormais du ressort de la *Chambre du Commerce et d'Industrie* qui délivre un certificat de poids. Ces deux activités sont facturées à l'opérateur-exportateur à 1,5 FCFA le kg.

Étape 4 : L'émission de l'autorisation d'exporter. Cette autorisation établie à partir des documents précédents (l'Autorisation de mise à quai, Bulletin de contrôle qualité, certificat de poids) et qui indique la valeur *FOB* en douane est délivrée par le *Guichet Unique*. Elle sert de support pour préparer les chèques de redevance aux différents ayants droit et à la douane qui prélève un *DUS* de 10 FCFA/kg.

Jusqu'à ce jour, aucune production n'a été rejetée à l'issue des différents contrôles. Cela s'explique par le fait qu'avant d'arriver à l'export, les opérateurs et leurs clients se mettent d'accord sur les besoins en quantité et en qualité des produits à livrer d'une part, et d'autre part parce qu'il n'y a pas jusqu'à ce jour d'alternative de consommation locale. Toutefois, les informations collectées à partir du Guichet Unique permettent d'orienter la sensibilisation des acteurs et le développement de programmes d'amélioration de la qualité.

La mission des sociétés commerciales se résume à l'achat de noix de cajou auprès des acheteurs et des coopératives en vue de leur exportation à destination d'autres pays, asiatiques dans la plupart des cas.

Au total 334 846 tonnes de noix brutes ont été exportées à la date du 31 décembre 2009 dont 256 298 tonnes (76,54 %) par les sociétés exportatrices (*ARECA, 2009*). Pendant la campagne, certaines sociétés financent des activités de pré-collecte (pisteurs), de collecte (acheteurs) et organisent la livraison des produits à Port d'Abidjan.

Les coopératives d'exportation : Pour la campagne anacarde 2009, quinze (15) coopératives ont été agréées pour l'exportation des noix de cajou. Ces coopératives ont pour obligation d'acheter et d'exporter la production de leurs membres. Mais, dans la pratique, elles collectent les noix de cajou auprès d'autres personnes qui ne leurs sont pas affiliées, cela afin d'atteindre leur quota d'exportation.

Le nombre de sociétés et coopératives exportatrices évolue au fil des années comme l'indique le *tableau 2.4.3*:

Tableau 2.4.3 : Liste des sociétés et coopératives exportatrices de cajou

Années	Sociétés	Coopératives	Total
2005	23	11	34
2006	19	5	24
2007	30	10	40
2008	29	13	42
2009	30	15	45
2010	28	12	40

Source : ARECA

Les sociétés et les coopératives rencontrent des difficultés liées au fait que durant la campagne de commercialisation, certaines sociétés et certaines coopératives agréées ne réalisent aucune opération d'exportation, surtout celles à activités permanentes constituées avec des capitaux ivoiriens, à cause du manque de fonds nécessaires à la réalisation de leurs activités. Elles ont aussi souvent des difficultés à obtenir des contrats avec les importateurs du fait d'une méconnaissance du marché et surtout d'un manque de professionnalisme.

Les usiniers : Les usiniers constituent les derniers acteurs de la commercialisation intérieure de la noix de cajou. Il faut souligner cependant que certains de ces usiniers cumulent des activités d'exportation de la noix brute et de sa transformation en amandes. C'est le cas du groupe *OLAM IVOIRE*.

Il y a aussi les acteurs indirects de la commercialisation : *L'ARECA* est l'organe de régulation de la filière et représente l'État. Son intervention dans la commercialisation de la noix de cajou consiste en deux actions principales :

- ▶ la proposition d'une liste de sociétés et de coopératives susceptibles d'être agréées à l'exportation par le *ministère de l'agriculture*,
- ▶ et la délivrance d'une autorisation d'exporter par son guichet unique.

L'INTERCAJOU qui, dans le domaine de la commercialisation, collabore avec *L'ARECA*, met à sa disposition, dans le cadre du guichet unique, des informations sur les quantités exportées. Il fixe les prix de la campagne dans le courant du mois de mars de chaque année. Les transporteurs interviennent dans la commercialisation des noix de cajou brutes. Ils acheminent le produit des lieux de regroupement dans les départements jusqu'au port d'Abidjan. *L'ACE* intervient dans le contrôle de la qualité à l'exportation (des échantillons sont prélevés et testés lors du remplissage des conteneurs).

L'intervention de la *Chambre de Commerce et d'Industrie* est fondée sur le décret 691 du 31 octobre 2001. Jusqu'en 2009, la Chambre avait demandé à *L'ACE* de se charger de cette intervention et avait signé un contrat avec elle. C'est seulement à partir de 2010 que la Chambre a repris cette activité à son compte. Son intervention consiste à émettre les certificats de poids après les opérations de pesage effectuées par ses agents. L'action de la *FILTISAC* dans la filière anacarde a démarré en 2006 avec *L'ARECA* dans le cadre d'une initiative interne appelée « *projet de développement de la sacherie du secteur cajou* ». À la demande de cette structure, il lui a fallu trouver un type de sacherie adapté aux noix de cajou. À la suite de diverses recherches, on a réussi, en 2007, à identifier une sacherie adaptée à la filière, le prix du sac revenant à environ 570 FCFA. En 2008 des essais ont été conduits avec les différents acteurs de la filière. On a, au terme de ces essais, adopté un type de marquage avec un identifiant spécifique et unique permettant de distinguer le sac de cajou de tous les autres types de sac. Le marquage est le suivant : *INTERCAJOU/NOIX DE CAJOU – NEW CROPS/ ORIGINE CÔTE D'IVOIRE*. Les sacs sont reconnaissables par deux bandes blanches verticales.

2.4.2.2 Mécanisme de fixation des prix de la noix de cajou

Comme cela a été mentionné plus haut le prix de la noix de cajou est, en Côte d'Ivoire, fixé par *L'INTERCAJOU*. Cette organisation comprend trois collèges composés par les producteurs, les exportateurs et les transformateurs. Il est même prévu un dernier collège, celui des intermédiaires commerciaux ou acheteurs. La détermination de ce prix et son application consensuelle contribuent au bon déroulement de la campagne agricole.

Chaque année, dans le courant du mois de mars, cette structure annonce donc le prix minimal de la campagne ainsi que l'ouverture officielle de celle-ci. Le prix fixé tient compte du cours mondial de la noix de cajou, des charges et des marges des différents intervenants ainsi que des prélèvements effectués au profit de l'État et des structures intervenant dans la filière. Pour la campagne 2010, les prix fixés par *L'INTERCAJOU* se présentent comme suit : prix bord champ fixé à 170 F CFA/kg ; prix des magasins à l'exportation 222 F CFA/kg. Ces prix, qui ont été fixés en mars, sont actuellement revus à la hausse sur le terrain. Le [tableau 2.4.4 \(p. 50-51\)](#) donne un aperçu des charges, des marges et des prélèvements effectués dans la filière. Il faut noter que la plupart des charges sont données à titre indicatif et aussi que les prélèvements mentionnés dans ce tableau ne sont pas tous officiels.

Les calculs ont été établis sur la base des informations recueillies auprès des planteurs, des transporteurs, des exportateurs, des agents de *L'ARECA* et de *L'INTERCAJOU*. Ils indiquent clairement les différentes étapes de production de coûts.

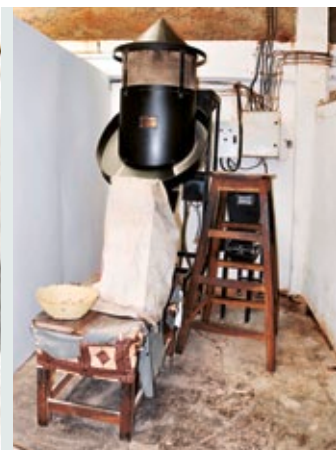


Tableau 2.4.4 : Coûts détaillés du transit, de la plantation à la destination par Kg (valeur en F CFA)

Composantes	Année 2008	Année 2009
Prix bord-champ officiel (variable)	200	150
Opérations au niveau de la production locale		
▶ Chargement sur le site (100 FCFA/sac)	1,25	1,25
▶ Transport (variable)	8,50	8,50
▶ Frais de décharge-magasinage local	1,25	1,25
▶ Frais d'entreposage	0,50	0,50
▶ Dépenses (barrages de police, etc.)	2,00	2,00
▶ Total Opérations au niveau de la production locale	13,50	13,50
Acheminement au Port		
▶ Chargement	1,25	1,25
▶ Location de camions	15,00	15,00
▶ Déchargement au port	1,50	1,50
▶ Total Acheminement au Port	17,75	17,75
Perte de poids (y compris réfraction de l'humidité)	7,00	7,00
Charges portuaires		
▶ Frais de stockage	2,00	2,00
▶ Entrée en magasin	1,50	1,50
▶ Départ du magasin	1,50	1,50
▶ Sacs en jute	6,00	7,75
▶ Transfert des sacs en jute	0,50	0,50
▶ Marquage des sacs en jute	0,35	0,35
▶ Contrôle de la qualité, y compris produits phytosanitaires	1,70	1,70
▶ Coûts FOB (variable)	15,00	15,00
▶ Sécurité	1,00	1,00
▶ Administration	3,00	3,00
▶ Total Charges portuaires + perte de poids	39,55	41,30
Charges financières (variable)	10,00	10,00
Droits et taxes		
▶ DUS	10,03	10,15
▶ ARECA	2,50	2,50
▶ ACE/Chambre de commerce et d'industrie	1,50	1,50
▶ INTERCAJOU	0,50	0,50
▶ FIRCA	1,00	1,00
▶ CSCA (variable)	1,30	1,30
▶ OCPV	0,10	0,10

Composantes	Année 2008	Année 2009
► MINAGRI	0,10	0,10
► Escorte des FDS	1,50	1,50
► Municipalité	0,03	0,03
► FAFN	10,00	14,00
► SYDAM	0,20	0,20
► Total Droits & taxes + charges financières	38,76	42,88
Autres charges		
► Licence d'exportation (200 000,00 FCFA)	0,00	0,00
► Risque de change (variable)	2,50	2,50
► Divers (variable)	3,00	3,00
► Total Autres charges	5,50	5,50
Fret maritime (variable)	30,00	30,00
Commissions et bénéfice brut des agents		
► Commissions à la production (variable)	10,00	10,00
► Commission de négociants (variable)	15,00	15,00
► Commission des agents d'Outre-mer (variable)	10,00	10,00
► Bénéfice des exportateurs (variable)	25,00	25,00
► Total Commissions et bénéfice brut des agents + fret maritime	90,00	90,00
SOMME TOTALE	205,06	210,93

Source : D'après Mesira Ltd, Avril 2009

En analysant le [tableau 2.4.4](#), on remarque que le coût du même produit augmente à chaque étape de la transaction, du producteur jusqu'au port, ce qui est à l'encontre des intérêts des producteurs.

Les analyses effectuées par la GIZ dans son étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire montrent que la transformation locale permettra de réduire le volume et d'augmenter la valeur des marchandises à exporter permettant ainsi à cette valeur de profiter à l'économie nationale. La transformation permettra de réaliser les économies suivantes :

- au moins 50 % en ce qui concerne les commissions et le bénéfice brut des agents ;
- environ 85 % pour les droits et taxes, surtout s'il y a exonération sur les exportations de produits finis ;
- environ 25 % pour les frais de transport ;
- approximativement 25 % pour les charges portuaires.







2.5 Analyse du service de développement des affaires le long de la chaîne de valeur

2.5.1 Aperçu des prestataires de services de la chaîne de valeur

Les besoins de la filière anacarde sont particuliers selon les acteurs et ils varient tout au long de la chaîne de valeur :

- S'agissant des intrants nécessaires à la culture de l'anacarde, on constate sur le terrain que très peu d'intrants sont utilisés ; quelques exploitants utilisent des insecticides. Dans certains cas, les plants d'anacarde profitent de la fertilisation effectuée sur la culture du coton. La sacherie reste l'intrant le plus utilisé par tous les producteurs. Les besoins à ce niveau restent élevés. Des études devraient être réalisées pour mettre en relief les gains qu'induirait l'intensification de la culture d'anacarde.
- Au niveau de la production, il existe des besoins en fourniture de matériel végétal sélectionné et en main d'œuvre pour les opérations d'entretien des plantations et de récolte.
- Les besoins au niveau du commerce local concernent une meilleure organisation des acteurs, la mise en place de magasins adaptés pour un meilleur stockage des récoltes tant par les producteurs que par les différents intermédiaires, la fourniture d'emballages adaptés à l'anacarde et la création de capacités de laboratoire d'analyse de la qualité dans les zones de production.
- En ce qui concerne la transformation, on enregistre un réel besoin en unités de transformation modernes et en équipement des unités existantes (décorticage, torréfaction et emballage).
- En matière de contrôle, il est nécessaire de définir des critères de qualité uniformes pour tous les acteurs.

Il faut ajouter à ces besoins spécifiques, des besoins de nature plus générale comme le besoin de financement et le besoin d'encadrement de la plupart des acteurs.

Divers prestataires de services tentent de répondre à ces besoins. Au niveau micro, on peut citer les organisations de producteurs comme les coopératives, les commerçants, les pisteurs, les ateliers de maintenance (mécaniciens), les ONG. Quelques organisations (*l'APACI, FENOPACI, l'ADEFICA*) tentent de jouer le rôle de syndicat afin de défendre les intérêts des producteurs.

Au niveau méso, les structures qui interviennent sont *l'ARECA* et *l'INTERCAJOU* qui, en tant qu'organes de réglementation, édictent les règles de fonctionnement, *l'ANOPACI* qui regroupe des *organisation professionnelle agricole* de différentes filières agricoles et dont le rôle est pour le moment peu visible dans la filière anacarde, le *FIRCA*, *l'ANADER* et le *CNRA* pour le financement, le conseil et la recherche agricoles, *l'ACE* pour le contrôle de la qualité, *l'I2T* pour la mise au point ou l'adaptation des unités de transformation artisanale ou semi-industrielle, *FILTISAC* pour la sacherie, la *Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire* pour le contrôle des quantités de produits exportées et les organisations nationales (*INADES-Formation Côte d'Ivoire, APEX-CI...*), les agences de coopération internationale *GIZ*, les multinationales (*TECHNOSERVE*) et les ONG internationales (*ACA, RON-GEAD...*) qui apportent des appuis à divers niveaux.

Au niveau macro, on retrouve les ministères. Ce sont les *ministères de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances et de l'Industrie*. On y retrouve aussi des institutions internationales comme la Banque mondiale.



Tableau 2.5.1.1 : Aperçu des prestataires de services de la chaîne de valeur

Recherche et encadrement	Organisation des producteurs	Gestion de la qualité	Information sur le marché	Gestion des affaires	Technologie	Financement
Centre national de recherche agronomique (CNRA)	INTERCAJOU (cadre de concertation des différents maillons de la filière)	Audit contrôle et expertise (ACE)	ARECA	Association pour la promotion des exportations agricoles non traditionnelles de CI (PROMEXA)	Institut de technologie tropicale (I2T)	Multilatéral : ► Banque mondiale ► PNUD ► UE ► AFD ► ONG internationales
Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER)	APACI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	ACA	Centre de promotion des investissements en CI (CEPICI)	Ateliers de fabrication locale d'équipements (artisans)	Banques commerciales : ► BNI ► BFA ► VERSUS BANK ► Unités de micro finance
ONG INADES-Formation	Fédération nationale des organisations paysannes professionnelles agricoles productrices de noix de cajou de Côte d'Ivoire (Fenopaci)	Ministère de l'agriculture	l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI)	Association pour la promotion des exportations de CI (APEX-CI)		Fonds interprofessionnels : ► FIRCA ► Fonds de réserve anacarde (idée discutée et approuvée)
ONG RONGEAD	Association pour le développement de la filière cajou africain (ADEFICA)	Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM)	INADES-Formation à travers son projet d'information sur les prix de la noix de cajou			Fonds publics : État (financement du fonctionnement de la structure de réglementation qu'est l'ARECA, possibilité de renonciation à certaines taxes)
GIZ	Union régionale des entreprises coopératives de la zone des Savanes de CI (URESCO-CI)					
	Coopératives locales					



En pratique, certaines structures offrent des prestations dans divers domaines. Le [tableau 2.5.1.2](#) donne une vue d'ensemble des fournisseurs de services et des domaines dans lesquels ils interviennent. Ces domaines sont la recherche, l'organisation des producteurs, le contrôle de la qualité, l'information sur le marché, la gestion des affaires, la technologie et le financement.

Ainsi, on peut citer en exemple le cas de l'Interprofession Cajou (*INTERCAJOU*) qui intervient aussi bien au niveau de l'organisation des acteurs qu'au niveau de l'information sur le marché.

Les échanges avec certains de ces acteurs à la base et l'exploitation de la documentation disponible, notamment les résul-

tats de l'atelier organisé avec l'appui de la Banque mondiale en 2007 sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire ont permis de circonscrire les besoins majeurs de ces acteurs. Ces besoins font l'objet du [tableau 2.5.1.3](#)

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les fournisseurs d'intrants ont besoin d'être approvisionnés en intrants spécifiques à la culture de l'anacarde, en matériels agricoles et en pièces de rechange pour les unités de transformation.

Pour les producteurs, les besoins se situent au niveau de l'obtention d'un matériel végétal performant, de l'encadrement pour l'appropriation d'innovations et du renforcement des capacités.

Tableau 2.5.1.2 : Vue d'ensemble des fournisseurs de services pour la chaîne de valeur anacarde

Fournisseurs de services	Recherche	Organi- sation de producteurs	Contrôle de la qualité	Information sur le marché	Gestion d'affaires	Technologie	Finance- ment
FILTISAC					x		
Interprofession Cajou (INTERCAJOU)		x		x			
Autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA)			x	x			
Centre national de recherche agronomique (CNRA)	x						
Ivoirienne de technologie tropicale (I2T)						x	
INADES-FORMATION		x		x	x	x	X
GIZ		x			x		
ACA		x		x	x		
Chambre de commerce et d'industrie			x	x			
Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER)		x					
Association nationale des organisations professionnelles agricoles de CI (ANO- PACI)		x					
Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA)	x	x		x	x		X
Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM)			x				
Audit, Contrôle, Expertise (ACE)			x				
RONGEAD	x	x		x	x	x	X
Ministère du Commerce					x		
Ministère de l'Économie et des Finances				x	x		X
Ministère de l'Industrie					x	x	
Ministère de l'Agriculture	x	x		x			
Structures de financement (banques commerciales, bailleurs multilatéraux)							X
Consultants privés	x	x	x	x	x	x	

Tableau 2.5.1.3 : Les principaux besoins en services des acteurs de la chaîne de valeur

Fournisseurs d'intrants	Producteurs	Transformateurs	Commerçants et exportateurs	
► Approvisionnement en sacherie ► Approvisionnement en intrants, matériels agricoles et pièces de rechange	► Production et distribution de matériels végétaux performants ► Vulgarisation des innovations ► Renforcement des capacités de gestion des coopératives ► Formation des producteurs et organisation professionnelle agricole au calcul du poids déchargé	► Appui financier pour l'exportation des amandes transformées ► Exemption de TVA sur les biens et services locaux ou importés entrant dans le processus de transformation ► Suppression des droits et taxes sur les importations des équipements, pièces de rechange et consommables destinés à la transformation ► Promotion locale des produits dérivés ► Financement de l'achat de matière première ► Développement de réseaux de petites unités de transformation en vue du développement d'un marché ► Système d'information sur les marchés	► Formation et information sur la conduite des transactions commerciales ► Formation sur la qualité ► Système d'information sur le marché international ; ► Construction d'entrepôts/magasins généraux ► Organisation du contrôle de qualité par l'interprofession ; ► Renforcement des capacités des coopératives ► Financement des activités des coopératives ► Fluidité routière ► Réduction du nombre d'intermédiaires	MICRO

Chez les transformateurs, il y a un réel besoin de financement des activités, de politiques fiscales incitatives, de promotion des produits dérivés de la noix de cajou et d'informations sur le marché.

Enfin, chez les commerçants et les exportateurs, les besoins se situent au niveau de l'encadrement et de la formation en matière de transactions commerciales et de qualité. La mise en place d'un système d'information sur le marché international et le financement des activités constituent d'autres besoins.

Pour accroître l'efficacité du secteur de l'anacarde en Côte d'Ivoire, il est nécessaire de réduire le nombre d'intermédiaires dans le circuit de commercialisation. Il existe à ce niveau un besoin de réorganisation de la commercialisation de ce produit.

2.5.2 Aperçu des prestataires de services de financement de la chaîne de valeur anacarde

Il est difficile pour l'agriculture, en général, et pour l'anacarde, en particulier, d'être financés par les institutions de financement. Les institutions de financement rechignent à intervenir dans la filière anacarde en Côte d'Ivoire dans la mesure où celle-ci n'est absolument pas organisée. Les problèmes liés au financement de la filière anacarde ont été identifiés lors d'un atelier organisé par la Banque mondiale. Il s'agit notamment

de problèmes d'accès au crédit, de problèmes de manque de financement de projets et programmes ainsi que de problèmes liés aux faibles capacités d'autofinancement.

La grande question qui rebute les banques et fait obstacle au financement de la filière est celle du risque. En effet, la filière n'étant pas bien organisée, les banques font preuve d'une très grande prudence, le risque y étant élevé. Les producteurs ont besoin d'un financement pour l'entretien du verger et pour les récoltes (crédit de campagne). La production étant trop dépendante du climat (pluies), le risque d'un éventuel non-remboursement des fonds prêtés ne peut être écarté. Au niveau de l'achat des noix, le risque est que l'acheteur ou son pisteuse puisse disparaître avec les sommes reçues, ou puisse se faire agresser car il manipule de très fortes liquidités. Par ailleurs, quand les conditions de stockage ne sont pas réunies, la qualité du produit peut s'en trouver affectée, ce qui entraîne également des problèmes de remboursement. Les risques de fluctuation des cours mondiaux sont moindres car la demande s'adapte à l'offre, hormis les cas de fluctuations artificielles provoquées par les importateurs indiens en vue de faire baisser les prix. Pour les transformateurs, le risque se situe non seulement au niveau de la qualité des amandes, qui peut facilement se dégrader à cause d'une mauvaise conservation mais aussi au niveau de la gestion efficiente des unités de transformation.

La question du risque évoquée ci-dessus est liée aux difficultés de recouvrement du crédit en milieu agricole par les banques.

La faible capacité de constitution ou de mobilisation de garanties par les acteurs de la filière est un autre élément qui ne favorise pas un remboursement pour les banques.

Les quelques acteurs de la filière qui arrivent à obtenir un financement de la part des institutions de financement sont les coopératives exportatrices, les sociétés commerciales et les unités de transformation.

Pour le financement du commerce, selon l'étude de la *GIZ* sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire réalisée en 2009, pour la plupart, les opérations d'achat par les sociétés de commerce sont financées par leurs sièges basés principalement à Singapour ou à Hong Kong.

Chacune de ces sociétés entretient des contacts privilégiés avec les commerçants qui construisent des relations au fil de transactions sur une gamme de produits de base – allant du riz à l'huile de cuisson et à la pâte de tomate en termes d'importations et du cacao au café et au bois d'œuvre en termes d'exportations. Grâce aux réseaux et à l'influence de gros commerçants à l'intérieur du pays, les rapports avec des exportateurs individuels sont verrouillés.

Les difficultés liées à cette relation lors de la chute des prix à l'exportation sont, dans une certaine mesure, résolues grâce à une communication étroite entre l'exportateur et les agents de ces commerçants, qui livrent régulièrement des informations en ce qui concerne l'achat, le niveau des prix et un délai pour la clôture des comptes précédents. Ces contacts sont entretenus hebdomadairement.

Bien qu'elles s'efforcent de devenir indépendantes en matière de financement, le manque de connaissance du marché international empêche les entreprises locales de traiter avec les négociants de l'Asie du Sud.

Les entreprises basées à l'étranger ont accès à des financements aux taux *SIBOR* qui peuvent varier de 4 % à 7 %. Le volume de financement de l'Extrême-Orient est fondé sur la rotation des capitaux prêtés à des entreprises dont le chiffre d'affaires est basé sur de faibles marges et sur des volumes d'affaires élevés.

Les exportateurs locaux ont accès à des financements par le biais des banques commerciales, mais les taux d'intérêt, qui varient entre 9 et 12 %, sont de loin supérieurs à ceux pratiqués pour les filiales locales de sociétés étrangères basées en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est des coopératives souhaitant exporter, il faut citer l'exemple d'une coopérative qui a été soumise à un taux d'intérêt et à des frais bancaires de 21 % par une banque locale, ce qui montre bien à quel point les opérations d'exportation ne se déroulent pas sur un pied d'égalité entre les exportateurs.

La coopérative se trouvant dans cette situation a finalement bénéficié de l'assistance d'un financier libanais qui a prélevé 10 CFA par kg, soit moins de 5 % du prix à l'exportation de la tonne *CNF*.

Pour approfondir cette question, il serait utile d'effectuer une étude sur les sources de financement afin de mieux comprendre les besoins du secteur de la noix de cajou et le système pratiqué aujourd'hui dans les échanges commerciaux par comparaison avec les financements disponibles auprès de banques étrangères. Sur la base des résultats de cette étude, le gouvernement pourrait planifier la stratégie de lutte contre les pratiques commerciales déloyales.

Selon cette même source de la *GIZ*, les taux offerts pour le financement de projets, notamment les projets de création d'une unité de transformation, varient entre les banques (la *BFA* proposant 11,50 % pour le financement à terme, contre 12 % pour la *BNI*) en fonction des détails spécifiques de chaque projet.

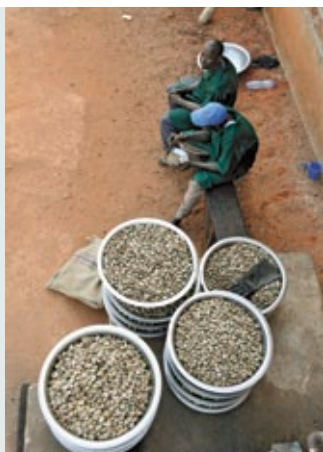


Tableau 2.5.2 : Vue d'ensemble des organismes soutenant les activités agricoles

Non de l'institution financière	Cible	Expérience de l'anacarde
Banque pour le financement de l'agriculture (BFA)	produits de base, produits agricoles ; produits miniers du secteur privé	Information non disponible
Banque nationale d'investissement (BNI)	produits de base agricoles, miniers et secteur des PME/PMI, entreprises du secteur public et parapublic	Information non disponible
Banque régionale de solidarité (BRS)	produits de base, produits agricoles ; produits miniers du secteur privé	En est à ses débuts
Banque atlantique de Côte d'Ivoire (BACI)	Entreprises du secteur privé, produits miniers et secteur des PME/PMI	Information non disponible
Ecobank	Entreprises du secteur privé, produits miniers et secteur des PME/PMI	Information non disponible
Société Ivoirienne de Banque (SIB)	produits de base agricoles, produits miniers et secteur des PME/PMI	Information non disponible
VERSUS BANK	produits de base agricoles, produits miniers et secteur des PME/PMI, entreprises du secteur public et parapublic	Information non disponible

Par comparaison avec l'Inde ou le Vietnam, l'aide financière apportée aux investisseurs dans ce secteur est très coûteuse en Côte d'Ivoire. En Inde, les banques ont été autorisées à octroyer une subvention de 2 % par an pour les prêts consentis aux sociétés qui font l'exportation des amandes de cajou. Par conséquent, le taux d'intérêt exigé d'une société exportatrice pour les prêts bancaires est de l'ordre de 8 %.

Il importe donc d'attirer l'attention sur cette faiblesse du système de financement en Côte d'Ivoire, et il est essentiel que le problème soit abordé en raison de son impact sur les initiatives locales.

2.6 Analyse préalable de l'impact sur la pauvreté

Aucune source fiable de l'analyse de l'impact de la filière sur la pauvreté n'a pu être trouvée. Il est cependant possible d'approfondir la question en se référant au revenu moyen des producteurs de noix de cajou.



2.7 Chaîne de gouvernance – institutionnelle et politique

La nécessité pour le gouvernement d'intervenir afin de développer le potentiel et de promouvoir la croissance économique du pays ainsi que de contrôler les mouvements commerciaux dans le secteur a été clairement mise en avant à la fin du séminaire sur le secteur de l'anacarde, tenu à Yamoussoukro, en 1997. La première réaction officielle depuis lors a été la formulation de l'ordonnance 2002 - 448 de septembre 2002.

Par cette ordonnance, l'État a, par le biais du *ministère de l'Agriculture et du Développement rural, du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur privé et du ministère du Commerce extérieur*, fixé le cadre organisationnel du coton et de l'anacarde.

C'est peu après le lancement de cette initiative que le conflit militaro-politique a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002. Depuis cette date, les programmes de développement ont été mis en veilleuse, les efforts s'étant concentrés sur le retour à la paix. Le nord du pays, qui est la zone de production de l'anacarde, s'est trouvé sous le contrôle de la rébellion armée, ce qui n'a pas favorisé le développement de programmes en faveur de l'anacarde, ce secteur devant son salut pendant cette période aux actions de quelques ONG et opérateurs économiques. C'est également au cours de cette période de crise que le développement de la culture de l'anacarde prendra un départ fulgurant. Devenue la principale source de richesse des populations, supplantant parfois le coton dans certaines zones, l'anacarde est aujourd'hui devenu l'espoir des masses paysannes, car il est générateur d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, au niveau des quelques unités de transformation.

Au plan environnemental, les plantations d'anacardiers constituent un moyen de lutter contre les feux de brousse qui dévastent les brousses en saison sèche et contribuent à reconstituer le couvert forestier.

La crise sociopolitique a créé de nouvelles priorités pour l'État ivoirien, entraînant la relecture des plans de développement conçus jusque-là. Il s'agit notamment :

Du Plan directeur de développement agricole 1992-2015 :

ce Plan directeur du développement agricole est né de la volonté de doter le secteur agricole au sens large d'un instrument politique pour la période 1992/2015. Il puise ses racines dans les orientations macro-économiques et les choix politiques définis dans le cadre du plan de stabilisation et de relance de l'économie qui avait été élaboré par le gouvernement en 1990, lors des négociations avec les bailleurs de fonds des programmes d'ajustement du secteur agricole. Il repose aussi sur le programme de relance économique à moyen terme adopté en 1991 par l'Assemblée Nationale.

Dans ce Plan directeur, le gouvernement s'était fixé comme objectif d'améliorer la compétitivité, notamment par l'accroissement de la productivité, de parvenir à l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, et de réhabiliter le patrimoine forestier. L'intérêt pour l'anacarde étant récent, cette culture était à peine évoquée dans ce plan.

Une évaluation récente (2008) de ce plan indique clairement que les défis et stratégies identifiés restent d'actualité. Elle relève également l'absence formelle de toute coordination de la mise en œuvre des activités, pourtant nécessaire pour assurer leur suivi.

De la stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté :

Entamé en 2000, le processus d'élaboration du *DSRP*, qui avait abouti en mars 2002 à l'adoption du *DSRP* intérimaire par la *Communauté financière internationale*, a malheureusement été interrompu par la crise militaro-politique de septembre de la même année. Toutefois, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du *DSRP-I*, en dépit des dépenses liées à la sortie de crise.

L'accord *politique de Ouagadougou (APO)* signé en mars 2007 ayant créé des conditions de retour à une paix durable, la Côte d'Ivoire a entamé le processus de normalisation de ses relations avec la Communauté Financière Internationale. Ce contexte a favorisé la relance du processus d'élaboration du *DSRP* les 3, 4 et 5 décembre 2007 à Yamoussoukro, après la signature d'un *Programme d'Assistance Post-Conflict (PAPC)* avec la Banque mondiale le 7 juillet 2007 et d'un *Programme d'Assistance d'Urgence Post Conflict (AUPC)* avec le FMI en août 2007.

L'élaboration du *DSRP* s'est appuyée non seulement sur la revue de la mise en œuvre du *DSRP-I* et sur les résultats des concertations dans les dix pôles de développement, mais également sur les données de l'*Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV 2008)*. Les acteurs nationaux et internationaux associés à l'élaboration du *DSRP* ont participé à toutes les phases de la mise en œuvre de ces activités. Cette implication a rendu le processus hautement participatif, toutes les forces de la nation y étant représentées : services déconcentrés, collectivités territoriales, société civile, forces de défense et de sécurité, opérateurs du monde rural, secteur privé et partenaires au développement.

Aujourd'hui, le document issu de ce processus, qui a bénéficié du soutien des partenaires au développement, demeure la principale référence en matière d'orientation du développement du pays.

Toutefois, ce document ne fait pas spécifiquement référence à la filière anacarde. Les orientations dans le cadre de cette filière ont été données à travers un ensemble de mesures réglementaires constitué d'ordonnances, de décrets, d'arrêtés interministériels et de notes circulaires de l'*ARECA*, les mesures en question étant prises en fonction de la situation. Le [tableau 2.7.1](#) présente succinctement la liste de ces textes.



Tableau 2.7.1 : Liste des mesures réglementaires de la filière anacarde

Année	Nature du texte	Référence	Objet	Structures/acteurs concernés
2001	Décret	N°2001-695 du 31 octobre 2001	Autorisation de la chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire à effectuer le pesage des marchandises générales au cordon douanier.	Chambre de Commerce et d'Industrie
2002	Ordonnance	N°2002-448 du 16 septembre 2002	Création d'un cadre organisationnel pour le secteur du coton et de l'anacarde appelé INTERPROFESSION.	INTERPROFESSION
2002	Décret	N°2002-449 du 16 sept 2002	Création de la société d'État dénommée « Autorité de régulation du coton et de l'anacarde ».	ARECA
2003	Arrêté inter ministériel	N°032 ME.MCI.MCE du 17 février 2003	Fixation des modalités d'application du décret N°2001-695 du 31 octobre 2001, autorisant le pesage des marchandises générales au cordon douanier par la chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.	Ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances ; ministre du Commerce intérieur ; ministre du Commerce extérieur
2003		N°367 du 27 octobre 2003	Modification et complément de l'Arrêté interministériel N°032 ME.MCI.MCE du 17 février 2003.	
2005		N°021 du 17 février 2005	Création de l'organe transitoire de l'interprofession.	OTIFA
2005	Arrêté ministériel	N°304 du 13 sept 2005	Désignation des membres de l'Assemblée générale de l'organe transitoire de l'interprofession.	
2005	Décret	N°2005-22 du 27 janvier 2005	Modalités de collecte des redevances destinées à l'Autorité de régulation du coton et de l'anacarde.	ARECA
2005	Note circulaire ARECA	353/DMK/DE/KP/ARECA-05	Champ d'application de la réglementation actuelle de la filière anacarde.	Opérateurs, partenaires économiques et services de l'administration
2005	Note circulaire de la Douane	N°1262 MEMEF/DGD d'avril 2005	Exportation de la noix de cajou	
2005		N° 1271/MEMEF/DGD du 13 mai 2005	conditions d'exportation du coton et de l'anacarde	services et usagers
2005		N°1292 du 17 oct. 2005	Exportation frauduleuse de café, cacao et de noix de cajou	
2005	Arrêté inter ministériel	N° 015 du 03 février 2005	institution du contrôle de poids et de la qualité de la noix de cajou brute destinée à l'exportation	Ministre d'Etat, ministre de l'agriculture, Ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances ; ministre du commerce
2005	Note circulaire ARECA	N°132/DSK/DT/Kp/ARECA-05	Mission ACE-CI	SAGA-CI, SIVOM, SIMAT, GETMA, SDV, MAERSK LOGISTIC
2006	Arrêté inter ministériel	N°003 du 27 février 2006	Prorogation de l'organe transitoire de l'interprofession	OTIFA
2006	Arrêté ministériel	N°005 du 16 mars 2006	Prorogation du mandat des membres de l'AG de l'organe Transitoire	OTIFA
2006	Note circulaire ARECA	N°01/DE/ARECA-06 du 05 janvier 2006	Conditions de déroulement de la commercialisation de la noix de cajou brute au titre de la campagne 2006	Exportateurs, acheteurs et pisteurs
2006		N°02/DE/ARECA-06 du janvier 2006	conditions d'agrément des exportateurs et d'identification des acheteurs de noix de cajou brute au titre de la campagne 2006	Exportateurs, acheteurs et pisteurs
2006	Arrêter inter-ministériel	N°012 du 05 avril 2006	liste additionnelle des opérateurs agréés pour l'exportation de la noix de cajou au titre de la campagne 2006	Ministre de l'agriculture, Ministre délégué auprès du premier ministre chargé de l'économie et des finances

Source : INTERCAJOU

Le fonctionnement des campagnes s'appuie donc sur ces mesures. Ainsi, *conformément au décret N°2005-24* du 27 janvier 2005 fixant les conditions d'agrément des opérateurs pour l'exportation de la noix brute de cajou, des opérateurs sont agréés chaque année par les *ministères techniques, notamment ceux de l'Agriculture et de l'Économie et des Finances* sur propositions motivées de l'*Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA)* qui a pouvoir pour instruire les dossiers de demande d'agrément d'exportation de la noix brute de cajou.

Des dispositions sont également arrêtées concernant les transactions intérieures, les exportations et les sanctions.

- Les transactions intérieures regroupent la collecte et l'achat de noix brutes de cajou soit auprès des producteurs individuels soit auprès des coopératives de producteurs dans onze régions administratives sur les dix-neuf que compte le pays.
- Les opérations d'exportation concernent les sociétés commerciales et les coopératives agréées à cet effet. En début de chaque campagne, la liste des opérateurs remplissant les conditions est publiée.
- Tout opérateur coupable de non-respect des dispositions stipulées dans les notes circulaires est sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur.

2.8 Succès, échecs, potentialités et obstacles de la chaîne de valeur anacarde (SEPO)

L'analyse de la chaîne de valeur anacarde, comme celle de nombreuses spéculations agricoles, révèle des forces mais surtout des faiblesses dont la connaissance est nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques. Ces faiblesses se rencontrent tout au long du circuit de la chaîne, depuis la production jusqu'à l'exportation, en passant par la commercialisation locale et la transformation.

Toutes ces difficultés peuvent être résumées comme suit :

- **Au niveau de la production** : absence de matériel végétal sélectionné, absence de programme de lutte contre les maladies, techniques de culture qui ne sont pas maîtrisées par les paysans, connaissance insuffisante des règles, techniques et normes de récolte, de conservation et de stockage des noix, manque d'esprit coopératif de la plupart des producteurs et mauvais fonctionnement des coopératives existantes.
- **Au niveau de la collecte et du stockage** : manque de main d'œuvre pendant la campagne, absence de sacherie propre à la filière, absence d'espaces aménagés pour le stockage des sacs.
- **Au niveau de la vente des noix** : absence de fiabilité des bascules des pisteurs et d'autres acheteurs, présence d'une multitude d'acteurs dans les zones de production, manque d'informations relatives à la fixation des prix imposés par

l'acheteur, utilisation de faux billets par certains intermédiaires, manque d'informations sur les initiatives de commercialisation groupée, faible organisation des producteurs à la base.

- **Au niveau des pisteurs** : manque de respect des engagements vis-à-vis des financiers au moment de la livraison du produit, fourniture d'informations erronées sur les prix et les stocks, non identification de ces acteurs par l'Administration.
- **Au niveau des acheteurs** : pertes de produits occasionnées par des ventes effectuées par les pisteurs à d'autres opérateurs, insuffisance de fonds de roulement et de garantie, niveau élevé des frais de route et d'escorte, problèmes de délivrance du certificat d'origine et de provenance, arriérés de paiements aux producteurs, rareté de moyens de transport fiables, non-identification de ces acteurs par l'administration.
- **Au niveau des coopératives de producteurs** : faisabilité du dépôt-vente freinée par la non-maîtrise de la fixation du prix d'achat, manque de moyens de transport pour faire la pré-collecte et la livraison au port, taux élevé de réfraction pratiqué par les transitaires, manque de financement pour faire face aux frais de soudure et aux achats au comptant.
- **Au niveau de la sacherie** : insuffisance des sacs pour faire face aux besoins exprimés pendant la période de croisière de la commercialisation, mauvaise qualité des sacs reçus, difficulté pour les coopératives et les acheteurs de récupérer les sacs auprès des producteurs.
- **Au niveau des sociétés et coopératives exportatrices** : certaines sociétés agréées ne réalisent aucune opération d'exportation surtout celles à activités permanentes constituées avec des capitaux ivoiriens ; difficultés d'accès au crédit de commercialisation pour les exportateurs nationaux, absence d'associations regroupant les exportateurs ; difficultés de certaines coopératives à mobiliser des fonds nécessaires à la réalisation de leurs activités ; présence d'exportateurs saisonniers.
- **Au niveau de la transformation** : faible taux de transformation, difficultés d'approvisionnement des unités locales, absence d'un cadre financier adapté à la promotion de l'activité de transformation pour les *PME/PMI*, coûts élevés des équipements et absence de mesures fiscales incitatives.
- **Autres problèmes** : problèmes liés au renforcement des capacités des opérateurs de la filière, manque d'informations sur les volumes d'activité, prix au niveau de la commercialisation intérieure, existence d'opérateurs véreux (exportateurs, acheteurs et autres intermédiaires), inexistence de normes de qualité pour la commercialisation intérieure de la noix de cajou, surcoûts entraînés par le paiement d'agréments dans les zones des forces nouvelles et racket des forces de défense et de sécurité, insécurité pendant la campagne de commercialisation dans les zones de production, problèmes de tracasseries routières.

Tableau 2.8.1 : Synthèse des succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO)

Succès	Potentialités
► Importance du verger (premier exportateur mondial de noix brut) ; ► Bonne qualité de la noix de CI ; ► Existence d'organisations de producteurs ; ► Existence d'un cadre de concertation permanente des acteurs (INTERCAJOU) ; ► Engouement de la population pour la culture ; ► Intérêt des opérateurs et de l'État pour la transformation ; ► Existence de structures d'appui ; ► Existence d'un type de sacherie conçu pour la filière.	► Demande internationale croissante ; ► Existence de structures nationales et internationales d'accompagnement ayant une réelle expertise ; ► Possibilité de développement d'un marché local ; ► Appui financier indirect de l'État lié à l'exportation des amandes ; ► Possibilité de développement de la production ; ► Existence d'infrastructures de qualité.
Échecs	Obstacles
► Non valorisation des sous produits ; ► Faible intensité des programmes de recherche sur le matériel végétal et sur l'itinéraire technique de la production Non-maîtrise de l'itinéraire technique par les producteurs, par exemple non-maîtrise des opérations de récolte et de post récolte par la plupart des acteurs ; ► Mauvais fonctionnement des coopératives ; ► Complexité et mauvaise organisation du circuit de commercialisation ; ► Manque de financement ; ► Faible taux de transformation et sous-équipement des unités existantes ; ► Non-respect des prix indiqués fixés par l'INTERCAJOU ; ► Difficile traçabilité des produits ; ► Manque de statistiques fiables sur certains aspects de la filière.	► Absence de dispositions fiscales incitatives (exonération d'impôts sur les facteurs et intrants) pour l'installation d'unités de transformation ; ► Existence de barrières non tarifaires (respect des normes de qualité) d'accès au marché international ; ► Longueur et complexité du circuit de commercialisation ; ► Non maîtrise de la qualité et mauvaise gestion des pratiques post-récoltes ; ► Absence d'outils juridiques formels de négociation entre les partenaires ; ► Coût élevé des équipements ; ► Paiement d'agréments dans les zones des Forces Nouvelles et tracasseries routières ; ► Insécurité pendant la campagne de commercialisation dans les zones de production.







3 Coopération et Collaboration avec d'autres Programmes

3.1 Aperçu des activités d'accompagnement

L'organisation de la *filière anacarde en Côte d'Ivoire* est très récente. Sous l'effet de l'intérêt grandissant des opérateurs de la filière et de l'intervention de certaines ONG, cette filière s'est imposée d'elle-même à l'État qui concrétise son implication par la mise en place de l'*ARECA*, en 2002. C'est donc au cours de la décennie 2000-2010 que certains projets et programmes vont voir le jour avec l'opérationnalisation de l'*INTERCAJOU* en 2007 et l'implication du *FIRCA* à partir de 2008. Bien avant la création de ces deux structures, ce sont surtout des ONG comme *INADES-FORMATION* et *ACMC* en 1997 dans la zone de Bondoukou, suivies à partir de 1998 par *RONGEAD* qui ont commencé à fournir une assistance aux producteurs. L'intérêt des populations va amener l'*ANADER* à vulgariser la culture dans les zones du nord.

Les premières journées de réflexion entre les acteurs de la filière sont organisées en 2006, puis en 2007. Il s'agit respectivement de l'Atelier national sur le bilan, le diagnostic et les perspectives de développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, organisé par l'*ARECA*, et de l'Atelier sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, tenu par le ministère de l'Agriculture avec l'appui de l'Ambassade des États-Unis, la Banque mondiale et la Coopération internationale allemande *GIZ*. Grâce à ces ateliers, les problèmes de la filière ont été clairement identifiés. Face à l'inexistence d'un document de stratégie de développement de la filière, les résultats de ces ateliers constituent à ce jour les principaux supports de développement de la filière.

En prélude aux programmes et actions futures, une série d'études a été initiée, dont les suivantes :

- ▶ Étude sur l'état des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier, *FIRCA, 2009* ;
- ▶ Étude sur l'analyse des risques et la traçabilité dans la filière anacarde de Côte d'Ivoire, *MINAGRI, 2009* ;
- ▶ Étude diagnostic des coopératives de la filière *ANACARDE, FIRCA 2010* ;
- ▶ Étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, *GIZ, 2009*.

Les actions de certaines ONG ont donné lieu à des projets. C'est le cas de l'*INADES-FORMATION* qui a exécuté :

- ▶ le projet de structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix dans les régions de Denguélé, Zanzan, Savane, Worodougou, Vallée du Bandama de 2004-2008 ;
- ▶ le projet intitulé Décorticage artisanal de la noix de cajou : une opportunité pour les populations du Nord 2007-2010.

À ce jour les projets en cours ou en gestation sont les suivants :

- ▶ Projet d'amélioration variétale de l'anacardier/prospection ;
- ▶ Programme d'amélioration de la qualité de la noix de cajou ;
- ▶ Projet de fabrication et d'installation de petites unités de transformation de noix/ programme post-crise d'urgence et de relance des activités du secteur productif de l'industrie ;
- ▶ Projet d'information sur les prix de la noix de cajou.

3.2 Opportunités de collaboration avec le projet iCA

Les mécanismes mis en place pour assurer le pilotage du projet *iCA* et l'approche utilisée pour la mise en œuvre du projet facilitent la collaboration avec d'autres projets et programmes.

En effet la gouvernance du projet implique la présence, au niveau du comité de pilotage, de certains acteurs clés susceptibles d'être impliqués dans tout projet de développement de l'*ANACARDE* en Côte d'Ivoire. Il s'agit du ministre de l'Agriculture, de l'*INTERCAJOU*, de l'*ARECA* et du *FIRCA*.

Au niveau de l'approche utilisée, les rencontres périodiques du comité de pilotage pour statuer sur les avancements enregistrés, les constations des acteurs de la filière dans le cadre d'études ou pour la mise en œuvre de certaines activités du projet constituent des gages de bonne collaboration.

Vis-à-vis de certains acteurs sur le terrain, en l'occurrence l'*ANADER* et l'*INADES-FORMATION* certaines démarches spécifiques ont pu être menées. Les techniciens spécialisés de l'*ANADER* ainsi que certains membres de coopératives ou d'ONG ont été formés pour servir à leur tour de formateurs au niveau des zones où est cultivé l'*ANACARDE* ; des initiatives sont en cours pour que soient prises en compte les unités de transformation installées dans le cadre de certains projets d'*INADES-Formation* qui arrivent à échéance en 2010.

Le projet *iCA* pourrait être assez contributif dans le cadre de l'élaboration prochaine d'une stratégie de développement de l'anacarde en Côte d'Ivoire par le *ministère de l'Agriculture* qui préside par ailleurs le comité de pilotage d'*iCA*.



Tableau 3.2.1 : Synthèse générale des projets et programmes exécutés dans la filière

Projets et programmes	Partenaires majeurs impliqués	Zones géographiques	Activités majeures	Période d'exécution
Atelier sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire	Banque mondiale, ministère de l'Agriculture, acteurs de la filière	Niveau national	- Diagnostic de la filière - Recommandation d'actions	Achevée
Projet d'amélioration variétale de l'anacardier/prospection	INTERCAJOU, FIRCA, CNRA, ANADER	Zanzan, Vallée du Bandama, Savanes, Denguélé,	- Prospection - Sélection variétale	À partir de 2009
Étude sur l'état des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier	FIRCA	Niveau national	Étude	
Programme d'amélioration de la qualité de la noix de cajou	INTERCAJOU, FIRCA, INADES-FORMATION, ACE		- Production de supports pédagogiques - Conseil agricole	À partir de 2009
Étude diagnostic des coopératives de la filière ANACARDE	INTERCAJOU, FIRCA, BFCF ;	Les onze (11) zones de production d'anacarde	Évaluation de la situation des OPA anacarde	Mars-avril 2010
Formation des coopératives exportatrices à la négociation	FIRCA		Formation	2010
Projet de fabrication et d'installation de petites unités de transformation de noix/ programme post-crise d'urgence et de relance des activités du secteur productif industriel	PNUD/I2T	Quatre zones : Bouna, Séguéla, Korhogo, Bouaké	Installation de petites unités de transformation de noix	2010
Projet de développement de la sacherie du secteur cajou	FILTISAC, ARECA		Sacherie	2006-2008
Étude sur l'analyse des risques et traçabilité dans la filière anacarde de Côte d'Ivoire ; Étude sur la transformation de noix de cajou	Ministère de l'Agriculture Banque mondiale	Niveau national	Étude	
Projet de structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix			- Formation des producteurs et des OPA - Appui à la commercialisation - Production de matériels pédagogique	2004-2008
Décorticage artisanal de la noix de cajou : une opportunité pour les populations du Nord	INADES-FORMATION	Denguélé, Zanzan, Savane, Worodougou, Vallée du Bandama	- Appui à la mise en place d'unités de transformation* - Production de matériels pédagogique* - Certification* - Commerce équitable*	2007-2010*
Projet d'information sur les prix de la noix de cajou			- Diffusion de l'information commerciale - Mise en relations d'affaire	A partir de novembre 2009
Étude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire	GIZ, Banque Mondiale			

* Une collaboration avec iCA est en vue





4 Conclusions et Recommandations

Au terme de cette étude et au vu de l'absence de données fiables et récentes concernant certains maillons de la filière anacarde, il est recommandé de placer la question du développement des statistiques et de leur accès au centre de la réflexion sur le développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.

Les données manquantes doivent être collectées auprès des différents acteurs de la chaîne de valeur aux niveaux macro, méso et micro.

Au niveau des acteurs assurant la gouvernance de la filière, ces données portent sur le PIB agricole, le revenu national de la filière anacarde. Le coût de production de la noix de cajou mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie dans la mesure où celui-ci permet d'apprécier le niveau de revenu des producteurs compte tenu des prix bord champ fixés par l'IN-TERCAJOU ou des prix effectivement payés bord champ.

Au niveau des producteurs, on manque particulièrement de données fiables sur la production réelle et sa répartition par

zone de production de noix de cajou (nombre de producteurs, superficies, rendement, productions invendues), sur les variétés cultivées, la structure de l'exploitation, le revenu du producteur d'anacarde, le potentiel d'accroissement de la production, l'impact de l'activité de production sur l'amélioration du bien être de l'exploitant, les fuites de production vers les pays limitrophes.

Au niveau de la transformation, le manque de données concerne plus particulièrement le nombre exact de petites unités (fonctionnelles et non fonctionnelles), le potentiel de transformation locale, les quantités de produits transformés localement, le type de collaboration entre les petites et les grandes unités, le nombre d'emplois créés, les revenus distribués sous forme de salaires.

Au niveau de la commercialisation, des données font défaut en ce qui concerne les flux de noix sortis vers les pays limitrophes, les productions dont la vente est différée sur la campagne suivante, les productions non vendues, le chiffre d'affaires des opérateurs.

Tableau 3.2.2: Informations manquantes

Acteurs de la chaîne de valeur	Informations manquantes
Acteurs au niveau de la gouvernance de la filière	► PIB agricole, ► Revenu national filière anacarde, ► Structure des prix, ► Productions non exportées l'année antérieure, ► Productions vendues avant l'ouverture de la campagne, ► Fuites de production vers les pays limitrophes (Ghana, Guinée, Mali, Burkina).
Producteurs	► Nombre de producteurs d'anacarde ventilés en fonction du genre, ► Superficie agricole cultivée (ha) par département, ► Rendement à l'ha par zone de production, ► Qualité de la production, ► Pertes post-récolte, ► Structure de l'exploitation du producteur d'anacarde/typologie, ► Coût de production, ► Temps de travaux, ► Disponibilité de la main-d'œuvre, ► Revenu moyen par ménage du producteur d'anacarde, ► Revenu de l'anacarde par rapport au revenu total. ► Variétés cultivées et leurs performances, ► Âge moyen des anacardiens, ► Cultures de substitution et complémentaires à l'anacarde : taux de substitution, niveau de complémentarité, ► Occupation spatiale des cultures pérennes.
Industrie de transformation	► Capacités et volumes de produits effectivement transformés par les petites unités, ► Nombre d'emplois créés par les unités, ► Organisation des grandes unités sur le terrain, collaboration avec les petites unités, ► Qualité de la production transformée.
Compagnies commerciales	► Liste des pisteurs, coopératives, industriels, sociétés commerciales, acheteurs indépendants,
Questions transversales/ Financement	► Études des taux d'intérêt et conditions pratiquées par les banques locales, ► Opportunités de financement extérieures disponibles auprès des banques, ► Stratégies de lutte contre les pratiques commerciales déloyales.

Pour disposer de ces différentes données, il est recommandé de conduire les travaux ci-après :

1. Recensement des producteurs d'anacarde avec prise en compte des aspects liés au genre ; ce recensement devrait être assorti d'une cartographie des zones de production et d'une typologie des systèmes de production à base d'anacarde. Les méthodes de collecte des données devront être clairement déclinées.
2. Recensement exhaustif des unités et des acteurs impliqués dans la collecte bord champ dans les différentes zones de production.
3. Développement de synergies dans la collaboration entre les acteurs : un cadre de discussion et de partage des données devrait être créé.
4. Renforcement de la communication avec les forces de l'ordre afin de réduire le racket dans les zones de production.
5. Développement de programmes de renforcement des capacités des producteurs eu égard à la qualité.
6. Les producteurs et leurs organisations ne sont pas suffisamment informés de la qualité de leurs produits. Cette méconnaissance des normes de qualité au moment de l'achat constitue un handicap important dans la négociation des prix. Ce programme pourra prendre en compte :
 - ▶ la conception et la diffusion de normes de qualité auprès des producteurs,
 - ▶ la vulgarisation de variétés répondant mieux aux exigences tant des écosystèmes que du marché,
 - ▶ la sensibilisation pour l'utilisation d'une sacherie unique au niveau de la filière afin d'homogénéiser la présentation des produits qui partent de la Côte d'Ivoire.
7. Développement d'un programme d'appui à la promotion de la transformation locale de noix de cajou. Ce programme devra prendre en compte, entre autres,
 - ▶ le développement de mécanismes de financement pour l'achat de matière première au niveau des petites unités de transformation,
 - ▶ le développement de synergies grâce à la coopération entre ces petites unités et les grandes unités,
 - ▶ le développement d'une expertise locale pour la production et la maintenance d'unités de transformation
8. Promotion de la consommation locale des amandes (amuse-bouche, huile, pâte pour sauce, etc.). Un tel programme permettra d'accroître l'utilisation locale des amandes et le prix aux producteurs ; Développement de l'utilisation des sous-produits :
 - ▶ les coques peuvent servir de source d'énergie dans les unités de décorticage,
 - ▶ la pomme peut être transformée en alcool, en sacs équivalents aux sacs en jute, en compost, etc.,
 - ▶ le CNSL peut être extrait pour un marché de niche.
9. Développement de l'utilisation des sous-produits :
 - ▶ les coques peuvent servir de source d'énergie dans les unités de décorticage,
 - ▶ la pomme peut être transformée en alcool, en sacs équivalents aux sacs en jute, en compost, etc.,
 - ▶ Le CNSL peut être extrait pour un marché de niche.





Liste des Abréviations

ACA	African Cashew Alliance (Alliance du cajou africain)
ACE	Audit, contrôle et expertise
ACMC	Association des communes du Mono-Couffo
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ADEFICA	Association pour le développement de la filière cajou africain
AFRECO	Africaine d'Echanges commerciaux
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AICI	Anacarde Industrie
AISA	Anacarde Industrie Société Anonyme (aujourd'hui CAJOUCI)
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement rural
ANOPACI	Agence Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Cote d'Ivoire
APACI	Association nationale des producteurs d'anacarde de Cote d'Ivoire
APEXI-CI	Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire
APO	Accord politique de Ouagadougou
ARECA	Autorité de régulation du coton et de l'anacarde
AUPC	Programme d'assistance d'urgence post conflit
BACI	Banque Atlantique Côte d'Ivoire
BFGD	Bureau de formation et de conseils en développement
BNI	Banque nationale d'investissement
CAISTAB	Caisse de stabilisation
CEPICI	Centre de promotion des investissements en CI
CFD	Banque mondiale et la Caisse française de développement
CIA	Centre d'information agricole
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CODINORM	Cote d'Ivoire normalisation
COOPEX	Coopérative d'exportation
COOPRAMOVIT	Unité de la coopérative des producteurs d'anacarde, de mangue, d'orange et de viviers
CSCA	Chambre syndicale des courtiers d'assurances
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPAM 85	Enquête permanente auprès des ménages de 1985
FAFN	Forces armées des forces nouvelles
FAO	Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation
FCFA	Franc de la Communauté financière d'Afrique
FDS	Forces de défense et de sécurité
FENOPACI	Fédération nationale des organisations professionnelles paysannes agricoles productrices d'anacarde de Cote d'Ivoire

FILTISAC	Filature Tissage Sacs
FIRCA	Le fond interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole
FLO	Fairtrade Labelling Organization
FNS	Fonds national de solidarité
FOB	Free On Board
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICA-CI	Initiative du cajou africain en Côte d'Ivoire
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERCAJOU	Interprofession de la filière cajou
I2T	Institut de technologie tropicale
MINAGRI	ministère de l'Agriculture et du développement rural
NTIC	Nouvelles Technologies d'information et de communication
OCPV	Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OTIFA	Organe de transition de l'interprofession de la filière anacarde
PAPC	Programme d'assistance post conflit
PFR	Plan Foncier Rural
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PROMEXA	Association pour la promotion des exportations agricoles traditionnelles de Cote d'Ivoire
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
ROPPIA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SATMACI	Société d'assistance technique et de modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire
SEPO	Forces, Faiblesses, Opportunités et Obstacles de la chaîne de valeur anacarde
SITA	Société ivoirienne de traitement d'anacardes
SODEFOR	Société de développement des forêts
TNS	TechnoServ
SODIRO	Société pour le développement industriel de la région d'Odienné
SOVANORD	Société de valorisation de l'anacarde du Nord
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
URESCO-CI	Union régionale des entreprises coopératives de la Savane de CI

Bibliographie

- ▶ *ARECA, Patrice Yapi N'CHO, octobre 2004.* Rapport de participation au séminaire sur la compétitivité de la noix de cajou africaine et de prospection de la filière anacarde du 03 au 14 juillet 2004 au Mozambique.
- ▶ *ACA, MAY 2007.* CASHEW PROCESSING, MARKETING CONSUMPTION IN WEST AFRICA.
- ▶ *ACE, juin 2007.* Rapport sur le contrôle de poids et de la qualité de la noix brute.
- ▶ *ANADER-ARECA, 2006.* Rapport de l'enquête de suivi de la commercialisation de la noix de cajou dans 8 départements de côte d'ivoire.
- ▶ *ANADER, 2009.* Étude diagnostique du verger café à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.
- ▶ *ANOPACI, 2008.* Rapport d'audit organisationnel des OPA membres: Cas de l'APACI.
- ▶ *ARECA 2006.* Rapport général de l'atelier national sur la filière anacarde : Bilan diagnostique et perspectives de développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.
- ▶ *ARECA, Diabaté Gaoussou, Août 2009.* État des lieux des procédés d'équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier.
- ▶ *ARECA, KOUASSI Sidoine Hervé, mai 2008.* Mémoire de fin d'étude sur le thème: étude de la rentabilité des petites et moyennes unités de transformation de la noix de cajou.
- ▶ *ARECA, N'CHO Yapi Patrice, Kla Pierre et DJAN Nakan Vincent, juillet 2009.* Rapport de mission relative au fonctionnement des coopératives agréées pour l'exportation des noix de cajou.
- ▶ *ARECA/ANADER, juin 2006.* Rapport provisoire de l'étude de la production et de la commercialisation de noix de cajou dans 7 départements de côte d'ivoire.
- ▶ *ARECA, mars 2006.* Suivi de la campagne 2006 de commercialisation de la noix de cajou dans les départements de Bondoukou et de Dimbokro.
- ▶ *ARECA, février 2010,* Manuel de procédure d'exportation de noix de cajou au titre de la campagne 2010.
- ▶ *Aysatou Ndiaye, RONGEAD/IFCI, Juillet 2008.* Structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable a la paix – cote d'ivoire.
- ▶ *DJAN N. Vincent, 2008.* Mémoire de fin d'étude sur la rentabilité des petites et moyennes unités de transformation de noix de cajou.
- ▶ *FIRCA, juillet 2009.* Manuels de procédures et guides de bonnes pratiques post-récolte.
- ▶ *FIRCA, juillet 2009.* Programme d'amélioration des noix de cajou.
- ▶ *GIZ, ERAGHU KUMAR, avril 2009.* Rapport provisoire sur la stratégie de transformation de l'anacarde en côte d'ivoire.
- ▶ *GIZ, « Initiative du Cajou Africain » (ICA – Côte d'Ivoire), Guide Pratique, Récolte et post-récolte de la noix de cajou.*
- ▶ *GIZ, « Initiative du Cajou Africain » (ICA – Côte d'Ivoire), Guide Pratique, Rapports mensuels février 2009, décembre 2009.*
- ▶ *GIZ, octobre 2009.* Atelier de planification des activités 2009-2010 du Projet « Initiative du Cajou Africain (iCA) » en Côte d'Ivoire, rapport provisoire, Abidjan.
- ▶ *GIZ, Manuel ValueLinks, La Méthodologie de Promotion de Chaîne de Valeur Ajoutée, Première Edition.*
- ▶ *INADES-FIRCA, 2009.* Programme d'amélioration de la qualité des noix de cajou/Composante 1 : La conception d'itinéraires techniques de production, d'un système d'encadrement et de guide de bonnes pratiques de production d'anacarde.
- ▶ *INADES FORMATION, août 2003.* Séminaire sur la valorisation de l'anacarde ivoirienne les 9, 10 et 11 juillet 2003 au Golf hôtel d'Abidjan.
- ▶ *INADES FORMATION/RONGEAD,* le projet Anacarde, comment aider les producteurs à diversifier leurs sources de revenus.
- ▶ *INS, 2009.* Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).
- ▶ *INS, 2008.* Structure de l'exportation et balance commerciale.
- ▶ *INTERCAJOU,* Rapport de la commercialisation au 31 décembre 2009.
- ▶ *KOUSSSI Sidoine H., 2008.* Étude de la rentabilité des petites et moyennes unités de transformation, Mémoire de fin de cycle d'ingénieur Agroéconomiste.
- ▶ *Miaman KONE, SYLLA Kalilou et OUATTARA Yaya,* Novembre 2003, Stratégies de survie des agriculteurs en Côte d'Ivoire : le poids économique du capital social en situation de pauvreté.
- ▶ *Miaman KONE, Mont Horeb, avril 2010.* Rapport de formation de 100 coopératives de la filière coton à la diversification de leurs activités.
- ▶ *Ministère de l'agriculture et des ressources animales, République de Côte d'Ivoire, Septembre 1993.* Plan directeur du développement agricole 1992-2015.
- ▶ *Ministère de l'agriculture, octobre 2007.* Rapport de l'atelier sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.
- ▶ *Okani Jeanne, juin 2008 :* Rapport d'évaluations du plan de développement agricole : volet encadrement et formation.
- ▶ *République de Côte d'Ivoire, Textes réglementaires applicables à la filière Anacarde.*
- ▶ *République de Côte d'Ivoire, janvier 2009.* Stratégie de Relance du développement et de Réduction de la Pauvreté (DSRP).
- ▶ *Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T).* Document d'exécution du projet fabrication et d'installation de petites unités de transformation de la noix de cajou.
- ▶ *Yatié Diomandé, 2009.* Rapport bilan d'activités pour le passage au grade d'ingénieur Général, BNETD-CCT.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Fondations internationales

Postfach 5180
65726 Eschborn, Allemagne

